



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

2022

Compte administratif

Budget Principal

NOTE DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

GRANDS AGREGATS TOUS BUDGETS	2
BUDGET PRINCIPAL	4
LES RESULTATS DE CLOTURE	6

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

 7-18

LA STRUCTURE D'INVESTISSEMENT	7
LES INVESTISSEMENTS REALISES	8
LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.....	12

- Les subventions reçues
- Le fonds de compensation de la TVA
- Les autres dotations
- Les recettes diverses
- L'autofinancement

LES EMPRUNTS.....

 14

- L'encours d'emprunt au 31/12/2022
- L'annuité d'emprunt

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

 19-38

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....

 19

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les subventions de fonctionnement versées
- Les autres dépenses

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

 30

- Les produits des services et du domaine
- Les autres recettes de fonctionnement
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Les impôts et taxes

LES ANNEXES

 39-51

LES RATIOS FINANCIERS

 39

LISTE DES INVESTISSEMENTS PROPREMENT-DITS.....

 40

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

GRANDS AGRÉGATS TOUS BUDGETS

L'exercice 2022 est particulièrement marqué par la crise économique et ses effets sur le niveau d'inflation notamment dans le secteur de l'énergie. La Métropole a été impacté par ce contexte qui s'est traduit par une augmentation importante des charges de fonctionnement. La bonne santé financière de la collectivité a cependant permis d'absorber les hausses de dépenses tout en maintenant le fort niveau d'investissement sur le territoire conformément aux engagements pris. Les axes majeurs liés à l'attractivité, les solidarités, le dynamisme économique et la transition écologique sont confirmés au travers de ce compte administratif.

Le volume d'investissements réalisés (tous budgets) s'élève à **81,688 M€** (hors subvention d'équipement versée en fonctionnement sur le budget annexe des Transports pour 1,401 M€).

La répartition par budget est la suivante :

- Principal	57,132 M€
- Développement Économique	0,772 M€
- Transports	7,636 M€
- Eau	10,608 M€
- Assainissement	5,539 M€

L'approche consolidée des 12 budgets communautaires amène à présenter un montant total d'investissement réel de **114,668 M€** (soit **109,768 M€** hors opérations de gestion de dette équilibrées en dépenses et recettes).

- **budgets Principal, Développement Economique et Transports** **90,814 M€**
(89,614 M€ hors opérations de gestion de dette)
- **budgets annexes Eau et Assainissement** **23,854 M€**
(20,154 M€ hors opérations de gestion de dette)
- Les dépenses réalisées pour l'aménagement des zones d'activités et de lotissements ne sont pas comptabilisées en section d'investissement mais représentent un montant global de dépenses réelles de **0,455 M€**

L'autofinancement (Principal + Développement Économique + Transports) dédié au financement des investissements (hors affectation du résultat) est de **37,317 M€**. Le bon niveau de recettes globales d'investissement (autofinancement, FCTVA, subventions...) permet de financer en 2022 l'intégralité des investissements proprement-dits réalisés sur ces trois budgets sans recours à l'emprunt nouveau.

L'encours de dette (Principal + Développement Économique + Transports) s'établit à 178,700 M€, il diminue de 17,818 M€ par rapport à 2021 (le budget Développement Économique n'a plus d'encours de dette). Le désendettement global se poursuit et maintient la collectivité avec de bons indicateurs en matière de gestion de dette. Associé à un autofinancement significatif, Le Mans Métropole dispose des capacités et des marges de manœuvres futures pour suivre son développement et ses ambitions.

L'annuité de dette bancaire (Principal + Développement Économique + Transports) baisse de 1,94 % (- 0,441 M€ par rapport à 2021) pour s'établir à 22,291 M€ conjuguant la baisse de l'encours et donc de l'annuité du budget Principal et la progression du remboursement en capital du budget Transport.

Les dépenses réelles de fonctionnement (Principal + Développement Économique + Transports) évoluent en 2022 de + 5,41 % par rapport à 2021 (après retraitement des éléments équilibrés en dépenses et en recettes et également neutralisation de la contribution exceptionnelle versée à la Setram dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire). Elles intègrent les effets inflationnistes de la crise économique (hausse du prix de l'énergie et ensemble des matières et fournitures) et l'augmentation de la masse salariale.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 4,74 % (intégrant les différents retraitements) avec une hausse sur le produit de l'ensemble des impôts et taxes de + 5,44 % représentant une recette supplémentaire de + 6,762 M€.

A noter également une dynamique sur le versement Transport dont le montant 2022 de 48,546 M€ progresse de + 2,235 M€.

La poursuite de la politique de modération fiscale a été confirmée par la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale (pas d'augmentation des taux depuis 2017).

L'évolution des tarifs Eau et Assainissement est maîtrisée, la facture type de 2022 d'un abonné du territoire métropolitain reste stable par rapport à 2021, et les tarifs sont reconduits en 2022.

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de ce Compte Administratif 2022 sont les suivants :

- Les **dépenses réelles de fonctionnement** augmentent de 4,23 % entre 2021 et 2022. **Hors éléments exceptionnels équilibrés en dépenses et recettes** (FPIC, mutualisations avec la Ville du Mans, le CCAS, les communes membres, reversement aux communes membres de la taxe de séjour), la variation est de **+ 4,34 %**.
- Les recettes réelles de fonctionnement varient de + 5,12 % entre 2021 et 2022. Hors éléments exceptionnels, elles ressortent à + 5,23 %.
- **Un volume d'investissements de 57 M€ sur l'exercice 2022. Sur les 5 dernières années le montant des investissements réalisés est de 208 M€**

Conformément aux orientations fixées, les projets mis en œuvre répondent aux enjeux d'une agglomération durable, attractive et solidaire. Parmi les nombreux projets réalisés, il faut souligner la construction de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (3 M€), la Halte ferroviaire dans le quartier de l'Hôpital (1,705 M€), l'aménagement des Rues Voltaire et Cordelet (6,138 M€), l'aménagement du Quartier Saint Nicolas (2,772 M€).

Des investissements de proximité sont également réalisés sur le territoire des communes membres tout en favorisant le développement durable notamment avec le fonds de concours transition énergétique (1,302 M€ versés en 2022 au bénéfice des communes d'Arnage, Aigné, Coulaines, Le Mans, Mulsanne, Saint Georges du Bois, Pruillé le Chétif et Sargé lès le Mans). Les projets d'aménagements urbains concourant à l'attractivité se poursuivent avec l'Avenue de Nettleham à Mulsanne (1,672 M€), la rue de l'Eglise à Saint Saturnin (1,468 M€), les secteurs Souigné et Sainte Appoline à Saint Georges du Bois (0,258 M€).

- **Un autofinancement important**

L'autofinancement dégagé pour l'ensemble de l'année notamment grâce à la reprise des résultats de l'année précédente, cumulé avec les autres recettes propres d'investissement (subventions, FCTVA, TVA,...) permet de financer la totalité des investissements proprement-dits sans recours à l'emprunt.

- **Un faible niveau d'endettement**

L'encours d'emprunt de 37,143 M€ au 31/12/2022 diminue de 5,925 M€ sur l'exercice, ce qui améliore les indicateurs de gestion de dette comme la capacité de désendettement qui est ramenée à 10 mois.

- **Les résultats de clôture de l'exercice 2022 permettent le soutien de la collectivité à l'économie**

L'excédent de fonctionnement s'élève à **63,915 M€** en diminution de – 0,333 M€ par rapport à 2021.

Le résultat de la section d'investissement présentant pour 2022 un solde négatif de **0,580 M€** après prise en compte du solde net des restes à réaliser reportés sur 2022 pour – 12,905 M€, l'excédent de fonctionnement, après couverture du besoin d'équilibre en investissement, sera pour l'exercice 2022 de 63,335 M€.

Le contexte économique tendu et à fort niveau d'inflation est venu impacter le niveau global de dépenses de la Métropole. Pour autant, les mesures prises pour maîtriser les dépenses de fonctionnement conjuguées à l'évolution dynamique des recettes fiscales permettent de consolider la situation financière dans le respect de l'engagement de début de mandat de maintien des taux d'imposition.

Les résultats de ce compte administratif vont permettre de poursuivre et de développer les actions engagées pour renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire.

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

La section de fonctionnement présente un excédent de 63,915 M€

(1) montant hors résultat reporté

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	Crédits votés	235 189 141,11
	Réalisations nettes	176 674 991,63
RECETTES	Crédits votés	(1) 200 940 579,00
	Réalisations nettes	206 341 898,90
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	Solde d'exécution :	
	Excédent	+ 29 666 907,27

A ce résultat propre à l'exercice 2022 est ajouté le résultat de 2021 :

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Excédents antérieurs reportés	+ 34 248 562,11
--------------------------------	-------------------------------	-----------------

RÉSULTATS CUMULÉS 2022	Excédent	+ 63 915 469,38
-------------------------------	-----------------	------------------------

Le résultat global d'investissement s'élève à – 0,580 M€ et tient compte des restes à réaliser pour un solde négatif de 12,905 M€

(1) montant hors résultat reporté

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	Crédits votés	143 920 723,31
	Réalisations nettes	75 543 128,74
RECETTES	Crédits votés	(1) 122 476 955,16
	Réalisations nettes	72 423 732,26
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	Solde d'exécution :	
	Déficit	- 3 119 396,48
RESTES A RÉALISER (RAR)	Dépenses	15 982 550,92
	Recettes	3 077 954,36
	Solde des restes à réaliser au 31/12/22 :	
	Déficit	- 12 904 596,56
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 - RAR	Déficit	- 16 023 993,04

A ce résultat de l'exercice 2022 est ajouté le résultat de 2021 :

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Excédents antérieurs reportés	+ 15 443 768,15
--------------------------------	-------------------------------	-----------------

RÉSULTATS CUMULÉS 2022	Excédent	- 580 224,89
-------------------------------	-----------------	---------------------

Après couverture du besoin d'équilibre en investissement, le solde disponible pour l'exercice 2023 en section de fonctionnement est de + 63 335 244,49 €

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LA STRUCTURE D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations	% de réalisations
DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPREMENT DIT	78 030 255,23	57 131 606,71	73,22%
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	43 254 849,20	5 949 390,47	13,75%
GESTION ET RENEGOCIATION DE LA DETTE	5 700 000,00	1 200 000,00	21,05%
AUTRES CHARGES FINANCIERES	5 928 660,00	1 790 265,81	30,20%
<i>dont équilibre provisoire ZAC et Lotissement en régie</i>	<i>866 660,00</i>	<i>397 834,00</i>	<i>45,90%</i>
<i>dont versement prêt "Dispositif immobilier d'entreprise"</i>	<i>1 250 000,00</i>	<i>1 038 205,00</i>	<i>83,06%</i>
DIVERS	4 294 500,00	3 180 039,68	74,05%
Sous-total dépenses réelles	137 208 264,43	69 251 302,67	50,47%
OPERATIONS DIVERSES ET PATRIMONIALES	6 712 458,88	6 291 826,07	
Sous-total dépenses d'ordre	6 712 458,88	6 291 826,07	
Total dépenses d'investissement	143 920 723,31	75 543 128,74	52,49%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations	% de réalisations
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 450 000,00	6 968 986,79	108,05%
RESULTAT N-1	15 443 768,15		0,00%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 477 812,39	3 371 078,68	136,05%
EMPRUNTS NOUVEAUX	-	-	-
GESTION ET RENEGOCIATION DE LA DETTE	5 700 000,00	1 200 000,00	21,05%
AVANCES, CREANCES ET DIVERS	6 150 046,89	4 000 909,78	65,05%
Sous-total	36 221 627,43	15 540 975,25	42,91%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	30 000 000,00	30 000 000,00	100,00%
Sous-total des recettes réelles	66 221 627,43	45 540 975,25	68,77%
AUTOFINANCEMENT OBLIGATOIRE (AMORTISSEMENT ET PROVISIONS)	20 284 500,00	20 238 636,88	
AUTRES OPERATIONS D'ORDRE	57 414 595,88	6 644 120,13	
Sous-total recettes ordre	77 699 095,88	26 882 757,01	
Total Recettes d'investissement	143 920 723,31	72 423 732,26	50,32%

LES INVESTISSEMENTS REALISES

Les investissements proprement dits s'élèvent à 57,132 M€

Les principaux investissements 2022 sont :

Dans les communes hors Le Mans

• AIGNE - RUE DE MAQUERE	0,125
• AIGNE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	0,100
• ALLONNES - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	0,619
• ALLONNES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,267
• ALLONNES - GROUPE SCOLAIRE LYAUTEY - ETANCHEITE TOITURE	0,116
• ARNAGE - AVENUE NATIONALE	0,287
• ARNAGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,164
• ARNAGE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	0,160
• COULAINES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,179
• COULAINES - PASSERELLE MADELEINE (MANDAT)	0,139
• LA CHAPELLE ST AUBIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,672
• MULSANNE - AVENUE DE NETTLEHAM	1,672
• MULSANNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,482
• MULSANNE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	0,240
• PRUILLE LE CHETIF - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	0,232
• PRUILLE LE CHETIF - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,100
• ROUILLON - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,190
• RUAUDIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,473
• SAINT GEORGES DU BOIS - SECTEURS SOULIGNE ET ST APPOLINE	0,258
• SAINT GEORGES DU BOIS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,102
• SAINT SATURNIN - ETUDE - RUE DE L'EGLISE	1,469
• SAINT SATURNIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,240
• SARGE LES LE MANS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,532
• YVRE L'EVEQUE- ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,232

Sur Le Mans

• LE MANS - RUES VOLTAIRE ET CORDELET	6,139
• LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 3	2,773
• MSP - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - AMBROISE PARE	2,510
• MAISON DES SYNDICATS	2,091
• LE MANS NORD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	1,758
• LE MANS - ELEMENTAIRE G. BACHELARD - RENOVATION EXT. DU BAT.	1,516
• LE MANS SUD OUEST- ETUDES ET TRAVAUX VCEP	1,170
• LE MANS CDV - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,864

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

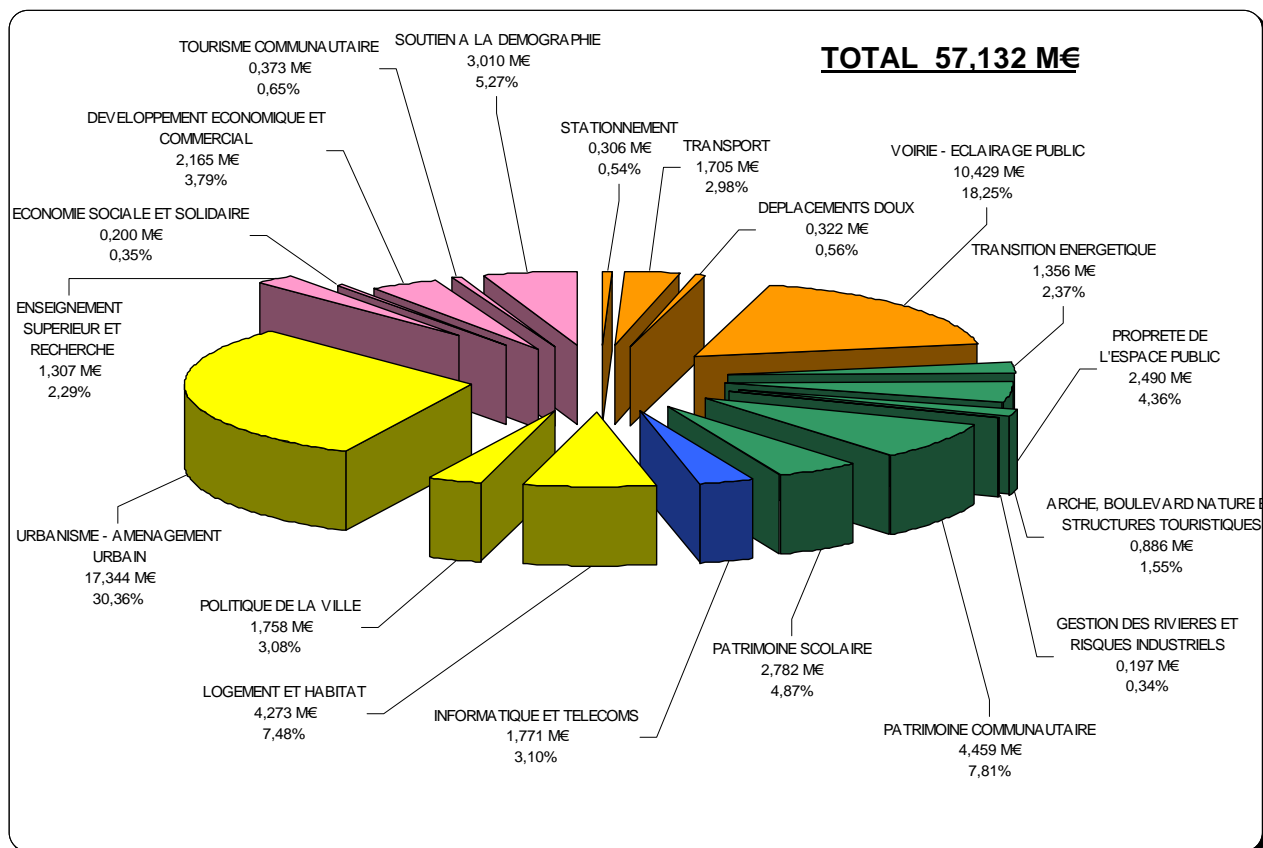
• LE MANS - ANRU CENTRE COMMERCIAL DES SABLONS (DONT MANDAT)	0,719
• LE MANS NORD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,706
• LE MANS SUD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,674
• LE MANS NORD OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,662
• LMMH - TX DE REHABILITATION - SUBVENTION EN ANNUITE	0,645
• LE MANS SUD - LOGEMENT SOCIAL	0,619
• LE MANS OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,585
• MSP - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - VILLARET-ISAAC	0,500
• LE MANS - SITES ETAMAT	0,484
• LE MANS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	0,449
• LE MANS - RUE DE DEGRE	0,438
• LE MANS SUD EST - LOGEMENT SOCIAL	0,384
• LE MANS EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,331
• LE MANS SUD - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	0,289
• LE MANS - PLACE RAPHAEL ELIZE	0,286
• LE MANS SUD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	0,241
• LE MANS EST - LOGEMENT SOCIAL	0,239
• IMMEUBLE MONTAUBAN - ACQUISITION ET AMENAGEMENT	0,223
• LE MANS - MATERNELLE PABLO PICASSO	0,174
• LE MANS - MATERNELLE H. WALLON - RENOV. INT. ET MENUIS. EXT.	0,172
• LE MANS - ANRU 2 - CENTRE CCIAL DE L'EPAU - EPARECA	0,172
• LE MANS - SQUARE DES SOURCES ET RUE COURBET - ETUDES	0,171
• LE MANS EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	0,163
• LE MANS NORD EST - LOGEMENT SOCIAL	0,148
• CONSTRUCTION D'UN PARKING EN OUVRAGE (RUE DE DEGRE- LE MANS)	0,146
• LE MANS - SECTEUR VOLTAIRE - TRANCHE 2	0,145
• LE MANS - AVENUE KLOTZ - TRANCHE 1	0,143
• LE MANS - MATERNELLE HENRI WALLON	0,123
• LE MANS PRIMAIRE EPAU - REAMENAGEMENT DE LA COUR	0,119
• LE MANS - PLACE DE LA REPUBLIQUE - VOIE BUS	0,113

Les principaux investissements communautaires

• RESERVES FONCIERES	2,077
• LE MANS N-O - HALTE FERROVIAIRE - QUARTIER HOPITAL	1,705
• INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	1,055
• PALAIS DES CONGRES - RENOVATION EXTENSION	0,891
• VEHICULES NETTOIEMENT	0,772
• ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT ANNUEL	0,662
• VEHICULES COLLECTE	0,655
• NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE	0,617
• MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET EP	0,501
• AIDE ECONOMIQUE - CENTRE DE CANCEROLOGIE DU MANS	0,500
• SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES	0,465
• ARCHE DE LA NATURE	0,383

• DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	0,351
• COLLECTE SELECTIVE	0,333
• RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT (MANDAT)	0,322
• ACQUISITION MATERIEL	0,309
• TECHNOCAMPUS ACOUSTIQUE - SOUTIEN IMMOBILIER	0,261
• LE MANS - CENTRE TECHNIQUE CHAUVINIERE	0,256
• EQUIPEMENT SLT, BORNES, STATIONS DE COMPTAGE	0,255
• VIDEO DETECTION DES FEUX EN SARTHE	0,240
• BOULEVARD NATURE (Dont Mandat)	0,225
• ARCHE DE LA NATURE - REQUALIFICATION ABORDS MAISON LA FORET	0,205
• I.T.E.M.M	0,203
• ALLONNES IMPLANTATION ENVIE 72	0,200
• CONTRAT ENTRETIEN / RESTAURATION SARTHE HUISNE	0,192
• SARGE LES LE MANS - DECHETERIES	0,177
• MOBILIER TOUS SERVICES	0,161
• LMM - CPER 2015-2020 - LE MANS ACOUSTIQ. RESEAU TRANSDUCTEUR	0,154
• SAINT SATURNIN - DECHETERIES	0,152
• IMMEUBLE CONDORCET	0,152
• YVRE L'EVEQUE - CAMPING DU PONT ROMAIN	0,131
• AMENAGEMENT SECTEUR DU PORT DU MANS	0,114
• DEMOLITION BATIMENTS DIVERS	0,108

Répartition par secteurs d'activités



Rétrospective sur le montant des investissements réalisés de 2018 à 2022

Années	Montants	Taux de réalisation
2018	31,347 M€	67,52 %
2019	39,491 M€	69,17 %
2020	36,953 M€	71,39 %
2021	43,377 M€	66,50 %
2022	57,132 M€	73,22 %

Sur ces 5 dernières années, 208 M€ d'investissement ont été réalisés avec un taux moyen d'exécution des crédits prévisionnels de près de 70 %.

Sur cette même période, la collectivité n'a souscrit aucun nouvel emprunt sur le budget principal.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les principales recettes propres permettant d'assurer le financement de la section d'investissement sont les subventions, le FCTVA et l'autofinancement.

- LES SUBVENTIONS REÇUES**

Elles représentent un volume de recettes de 1,698 M€ dont le détail figure ci-après :

	FEDER	Etat Dont DSIL*	Région	PUP (1) et PAE (2)	Communes Membres et autres	Total
ALLONNES - ANRU - QUARTIER CHAOUÉ - CC DU MAIL	791 024,95					791 024,95
ALLONNES - ANRU - QUARTIER DES PERRIÈRES - PLAN GUIDE		19 026,50				19 026,50
ARNAGE - ROUTE DU CHÈNE - PAE				900,00		900,00
COULAINES - ANRU - SECTEUR CENTRE VILLE (DONT MANDAT)		189 445,29				189 445,29
LE MANS N-O - AMÉNAGEMENT ROUTE DE LAVAL	61 268,48					61 268,48
LE MANS - RUES VOLTAIRE ET CORDELET		47 632,14				47 632,14
LE MANS ELEMENTAIRE BACHELARD -RENOVATION EXTERIEURE		120 000,00	160 000,00			280 000,00
MULSANNE - AVENUE DE NETTLEHAM		258 615,43				258 615,43
YVRE L'ÉVÊQUE - EXTENSION CAMPING DU PONT ROMAIN		66 075,00	10 000,00			76 075,00
ABAISSEMENT DES TROTTOIRS - REFACTURATION					50 850,00	50 850,00
ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPÉS					518,30	518,30
BANQUE DE DONNÉES TOPOGRAPHIQUES	120 739,11				30 000,00	150 739,11
BENNES A ORDURES MENAGERES A HYDROGENE			30 400,00			30 400,00
BOULEVARD NATURE (Dont Mandat)	463 958,96					463 958,96
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS		17 864,16				17 864,16
CONTRAT ENTRETIEN / RESTAURATION SARTHE HUISNE	450 000,89					450 000,89
DEMATÉRIALISATION AUTORISATIONS URBANISME - DROITS DE CITE		11 600,00				11 600,00
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION					386 219,27	386 219,27
LE MANS QUARTIER ST NICOLAS - PHASE 3		69 940,20				69 940,20
VEHICULES NETTOIEMENT		15 000,00				15 000,00
SOUS-TOTAL	1 886 992,39	815 198,72	200 400,00	900,00	467 587,57	3 371 078,68
LMM - AIDE A LA PIERRE		1 571 427,00				1 571 427,00
TOTAL	1 886 992,39	2 386 625,72	200 400,00	900,00	467 587,57	4 942 505,68

* Dotation de soutien à l'investissement local

- **LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA**

Le FCTVA encaissé en 2022 s'élève à 4,659 M€ au titre des dépenses d'investissement réalisées en N-2, soit en 2020 (Rappel 2021 : 4,638 M€).

- **LES AUTRES DOTATIONS**

Elles correspondent aux recettes suivantes :

- Produit amendes de police au titre de 2021	0,948 M€
- Taxe d'aménagement	1,362 M€

- **LES RECETTES DIVERSES**

Elles portent sur :

- Produits des cessions :	1,953 M€
(recette encaissée en fonctionnement et transférée en investissement par dépense d'ordre de même montant)	
- Remboursement d'avances sur commandes	1,008 M€
- Remboursement de l'avance accordée à ATTM.....	0,153 M€
- Remboursement prêt « Dispositif Immobilier d'entreprise »	0,819 M€

- **L'AUTOFINANCEMENT**

L'autofinancement réalisé au Compte Administratif 2022 se répartit comme suit :

	Réalizations
Autofinancement obligatoire	
a - Amortissements, provisions et reprise	21,509 M€
b - Affectation du résultat en couverture du besoin d'équilibre d'investissement de l'année 2021	0 M€
Total Autofinancement obligatoire	21,509 M€
c - Mise en réserve complémentaire	30,000 M€
Total Autofinancement réalisé	51,509 M€

Les investissements proprement-dits sont ainsi financés à 26 % par des ressources propres et à 74% par l'autofinancement.

LES EMPRUNTS

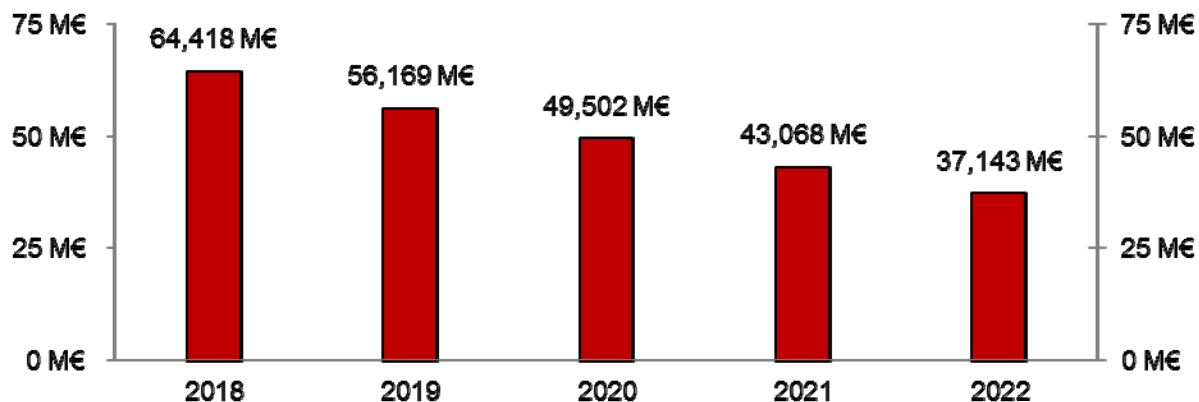
PRINCIPAUX INDICATEURS

Encours d'emprunts au 31/12/2022	37,143 M€
Emprunts nouveaux en 2022	0,000 M€
Durée résiduelle moyenne de l'encours	8 ans 8 mois
Taux d'intérêt moyen	2,92%
Capacité de désendettement	10 mois
Dette/habitant au 1er janvier 2022 (211 423 hab.)	178 €
Encours/Recettes réelles de fonctionnement	18,50%

- L'ENCOURS D'EMPRUNT AU 31/12/2022**

Il s'élève à 37,143 M€ au 31 décembre 2022.

- Évolution de l'encours d'emprunts de 2018 à 2022 (au 31/12/N)

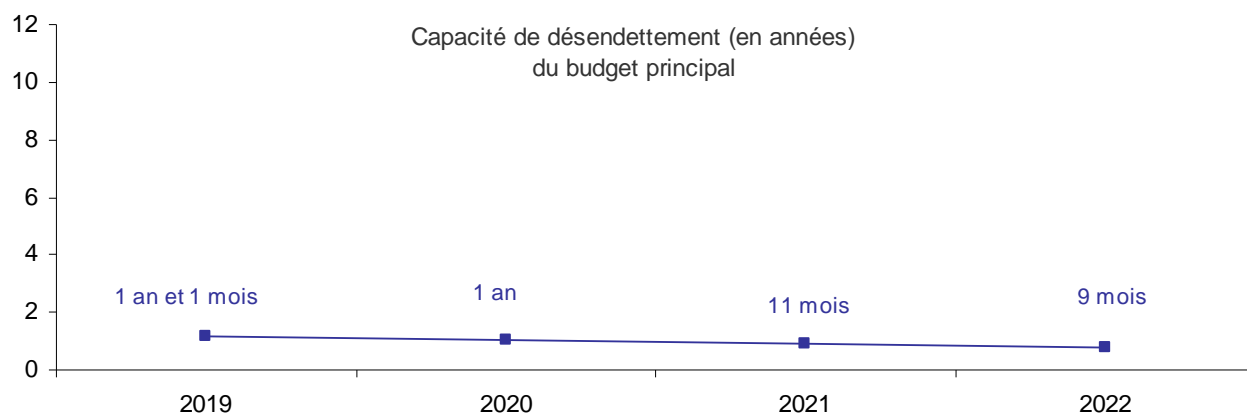


L'encours est en diminution de 5,925 M€ entre 2021 et 2022, évolution représentative de l'amortissement naturel du capital.

Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit pour le financement des investissements réalisés en 2022 pour un montant total de 57 M€.

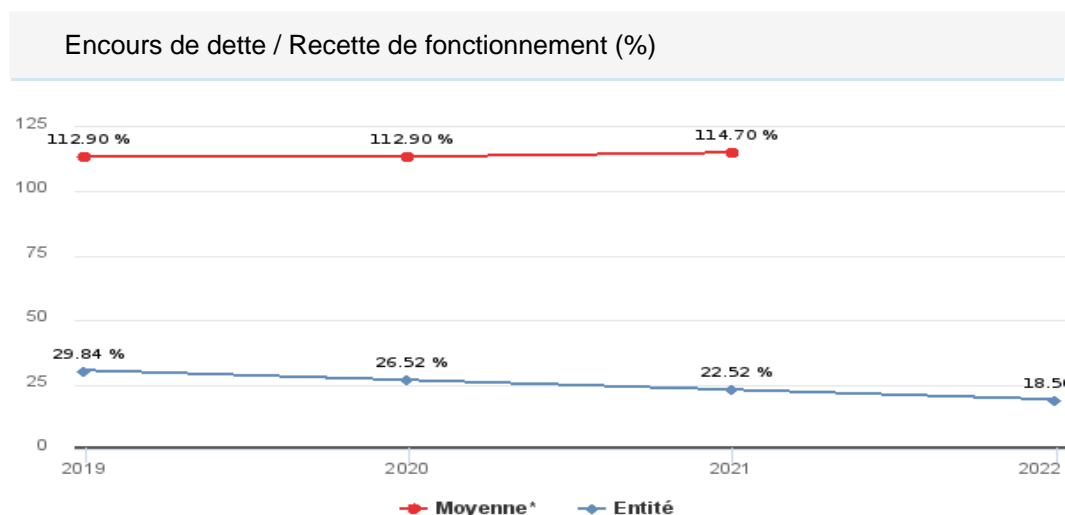
De 2018 à 2022, l'encours a diminué de 27,3 M€. Sur la même période, 208 M€ d'investissements ont été réalisés.

- Évolution de la capacité de désendettement (au 31/12/N)



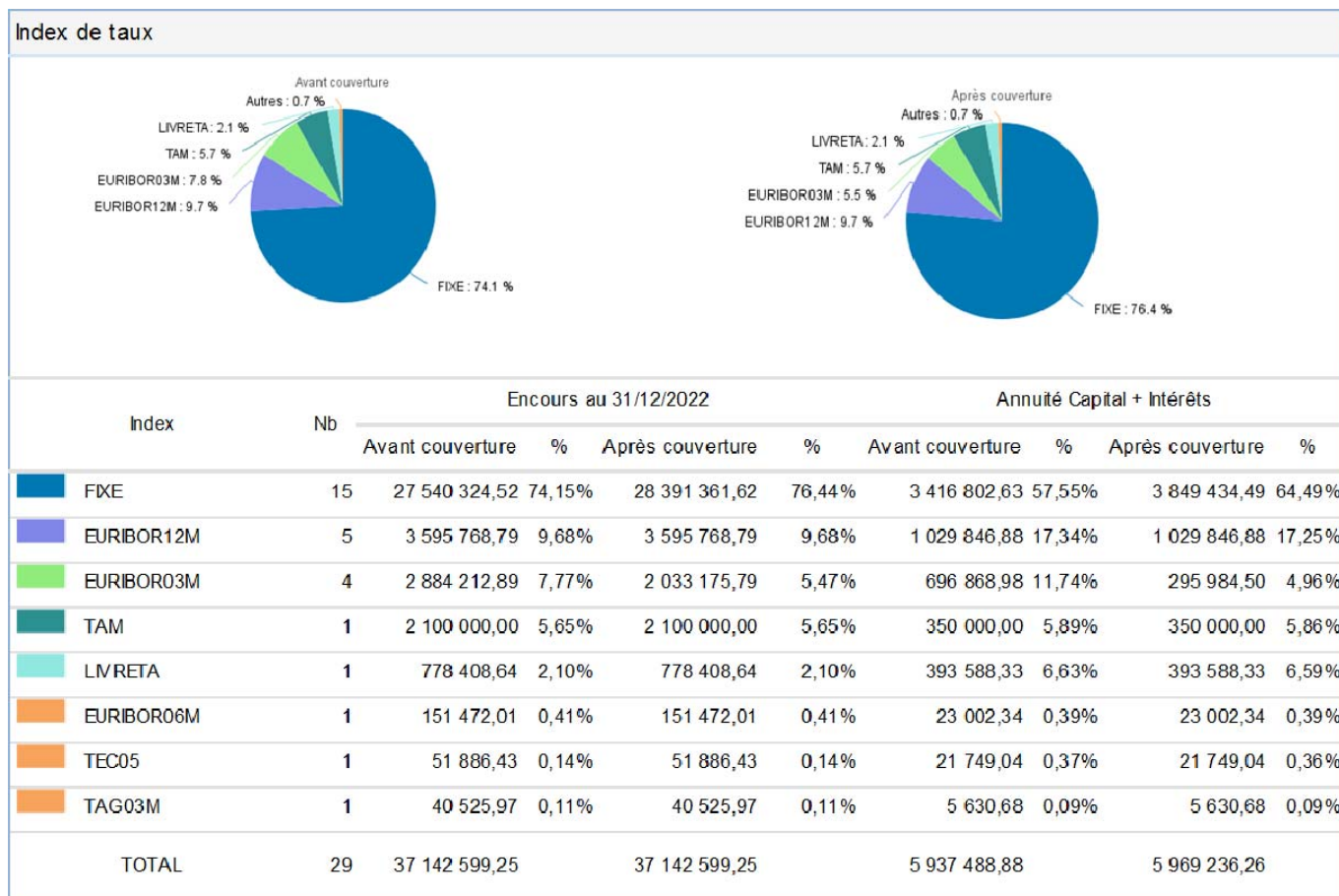
La capacité de désendettement exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour se désendetter. La maîtrise de l'endettement et la reconstitution de l'épargne ont permis de ramener ce ratio à 10 mois fin 2022, un niveau bien inférieur au plafond national de référence à ne pas dépasser, qui est fixé à 12 ans pour les Communes et les EPCI.

- Évolution du taux d'endettement



Le taux d'endettement permet d'apprécier sur un exercice la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources. La moyenne des Métropoles et Communautés Urbaines s'établissait à 114,70 % au 31 décembre 2021 (dernier chiffre connu), compte tenu des éléments expliqués précédemment, Le Mans Métropole est bien en deçà de cette moyenne : 18,50 % au 31/12/2022.

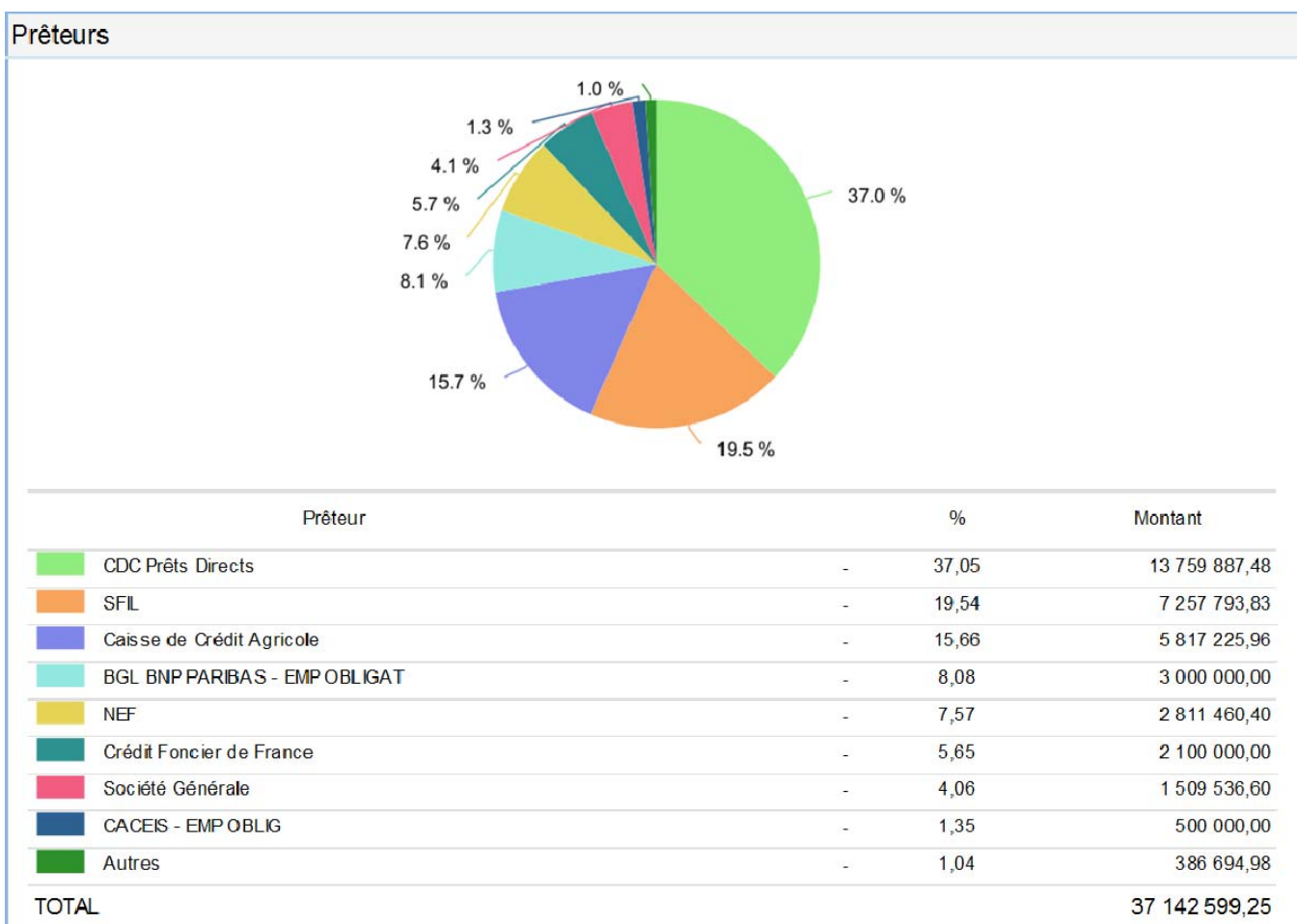
- Répartition de l'encours d'emprunts par type de taux



L'absence de recours à des emprunts nouveaux depuis 2014 combinée à un stock d'emprunts à taux variable qui arrive à échéance plus rapidement que celui à taux fixe, a pour effet d'aboutir à une structure de taux plus favorable au taux fixe (76 %). La répartition fixe/variable sera à analyser ultérieurement à l'aune des emprunts nouveaux à souscrire dans les années à venir.

Le taux d'intérêt moyen de l'encours est de 2,92 % en 2022 contre 2,82 % en 2021.

- Répartition de l'encours d'emprunts par prêteurs



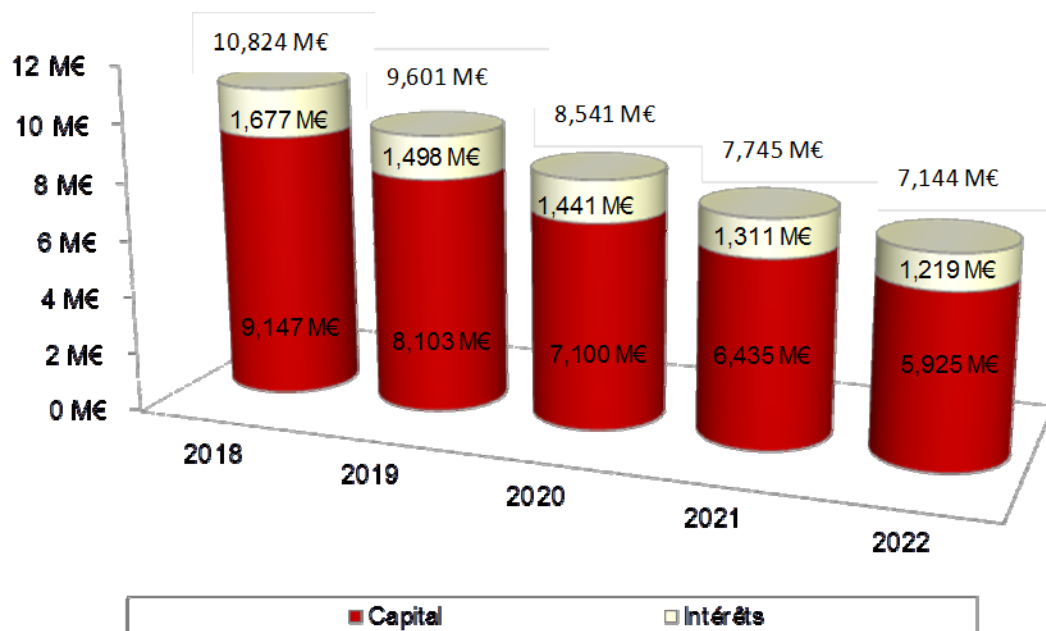
La collectivité conserve une diversification de ses prêteurs pouvant constituer une garantie face aux conséquences d'une éventuelle instabilité des marchés financiers.

• L'ANNUITE D'EMPRUNT

Elle s'élève en 2022 à 7,144 M€ dont 5,925 M€ de remboursement de capital (83 % de l'annuité) et 1,219 M€ de charges d'intérêts (17 % de l'annuité).

La charge d'annuité diminue entre 2021 et 2022 de 0,602 M€ (- 7,76 %) dont - 0,510 M€ pour le capital et - 0,092 M€ en intérêts.

- Évolution de l'annuité de dette de 2018 à 2022



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 reflète les conséquences de la crise économique et de ses effets sur l'augmentation généralisée des prix. Ainsi, il est constaté une progression des **dépenses réelles de + 4,23 % soit un volume de dépenses supplémentaires de + 6,220 M€**. L'impact de la crise se positionne principalement sur les dépenses énergétiques et les achats de matières et fournitures comme détaillé dans les pages suivantes. Les mesures en matière de personnel avec la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 contribuent également à l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement (voir pages 24-25).

Le dynamisme des recettes notamment celles liées à la fiscalité (cf pages 34 à 38) permettent d'absorber pour partie les hausses de prix et donc de limiter les impacts de cette crise sur la capacité d'épargne.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement enregistrent un montant global de 176,675 M€ dont 153,361 M€ de dépenses réelles et 23,314 M€ de dépenses d'ordre (autofinancement obligatoire lié aux amortissements des biens et opérations liées aux cessions).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Charges à caractère général	32 669 901,83	29 243 742,47	3 426 159,36	11,72%
Charges de personnel et frais assimilés	67 764 246,28	64 008 450,96	3 755 795,32	5,87%
Subventions versées :				
- aux organismes d'intérêt local	7 459 755,64	6 903 093,60	556 662,04	8,06%
- subvention d'équilibre au budget Transport	11 266 000,00	11 266 000,00	0,00	0,00%
Autres dépenses de fonctionnement	34 201 317,72	35 719 904,09	-1 518 586,37	-4,25%
Sous/total dépenses réelles	153 361 221,47	147 141 191,12	6 220 030,35	4,23%
Taux de réalisation des dépenses réelles	94,49%	94,32%		
Dépenses d'ordre	23 313 770,16	20 019 989,03	3 293 781,13	16,45%
Total dépenses de fonctionnement	176 674 991,63	167 161 180,15	9 513 811,48	5,69%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu en 2022 un taux de réalisation de 94,49 % contre 94,32 % en 2021. Elles varient de + 4,23 % par rapport à 2021 après prise en compte de l'évolution des charges à caractère général (+ 3,426 M€) et des charges de personnel (+ 3,756 M€).

Hors éléments équilibrés en dépenses et recettes (FPIC, mutualisations avec la Ville, le CCAS, les communes membres, le reversement aux communes membres de la taxe de séjour), la variation est à **+ 4,34 %**.

A NOTER

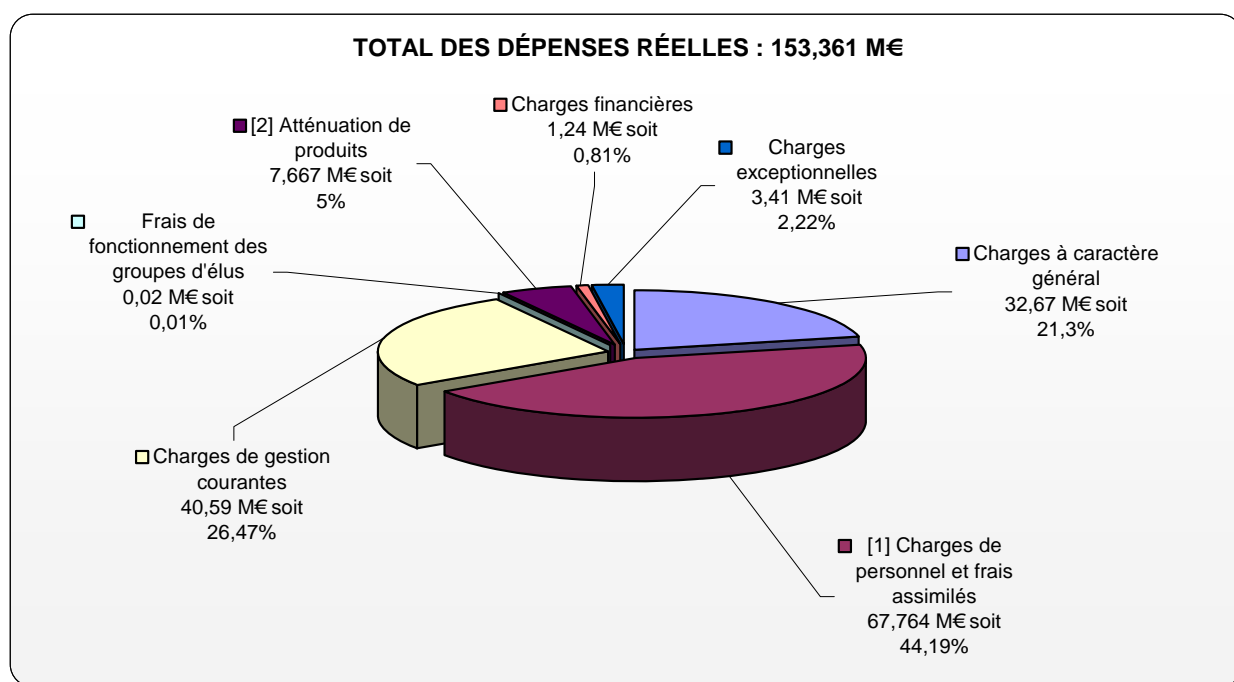
Sur l'exercice 2022, la Métropole a été impacté par la crise économique et ses effets sur le niveau d'inflation qui s'est traduit par une évolution importante des charges de fonctionnement notamment sur le coût des matières premières.

En effet, les prix unitaires ont globalement doublé depuis 2020 comme par exemple le PVC, l'acier et le bois avec + 105 % d'augmentation.

De plus, les marchés de voirie présentent aussi une hausse significative, plus spécifiquement sur les enrobés (bitume) avec un pourcentage d'augmentation compris entre 26 et 45 %.

Des éléments nouveaux viennent impacter les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 :

- Le transfert à Le Mans Métropole de la prestation de Le Mans Télévision par délibération du 16 décembre 2021 ainsi que l'adhésion au club LMtv pour toutes les communes membres dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens pour 0,339 M€ (délibération du 31/03/2022),
- Evolution de la contribution versée à Esad TALM pour un montant de 1,993 M€, soit une augmentation de + 0,120 M€ (cf. délibération du 31/03/2022),
- La prise en charge de la totalité des factures liées à l'impression des magazines par Le Mans Métropole avec une hausse de + 0,168 M€ (avec refacturation de la quote part Ville du Mans).



[1] En tenant compte du remboursement par la Ville du Mans et son CCAS au titre de la mutualisation des charges de personnel, le montant des dépenses considérées devient 50,212 M€, soit 36,97 % des dépenses courantes elles-mêmes corrigées.

[2] Dont reversement de fiscalité au titre de la dotation de solidarité communautaire pour 3,983 M€ et 2,102 M€ de solidarité complémentaire (reversement aux communes de la part FPIC de Le Mans Métropole).

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent en quatre grands postes : les charges à caractère général, les charges de personnel, les subventions versées et les autres dépenses de fonctionnement.

• LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ce chapitre regroupe l'ensemble des crédits nécessaires aux services opérationnels pour leur fonctionnement quotidien. Ces dépenses s'établissent à 32,670 M€ contre 29,244 M€ en 2021 et enregistrent une augmentation de 11,72 %.

CHARGES A CARACTERE GENERAL	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Energie - Electricité	3 205 136,39	3 191 483,93	13 652,46	0,43%
Carburants	2 483 278,74	1 799 462,71	683 816,03	38,00%
Fournitures de petits équipements	1 362 752,03	1 237 665,75	125 086,28	10,11%
Contrats de prestations de services*	9 630 914,26	8 994 680,24	636 234,02	7,07%
Entretien et réparations - Voiries	3 662 787,46	2 728 129,00	934 658,46	34,26%
Taxes foncières	719 532,96	715 925,00	3 607,96	0,50%
Autres dépenses	11 605 499,99	10 576 395,84	1 029 104,15	9,73%
Total	32 669 901,83	29 243 742,47	3 426 159,36	11,72%
<i>Taux de réalisation</i>	<i>87,26%</i>	<i>90,14%</i>		

Les contrats de prestations de services : une nouvelle dépense concernant le versement d'une contribution forfaitaire annuelle à la SAS Le Mans Télévision de 2022 à 2024, ainsi que l'adhésion au club, soit une augmentation de + 0,339 M€.

* Les contrats de prestations de services relatifs à la collecte et au traitement des ordures ménagères sont en augmentation de 0,254 M€ et sont détaillés ci-après compte tenu du poids important de cette activité au sein du budget.

Les autres dépenses de ce chapitre d'un montant de 11,605 M€ évoluent de + 9,73 % (+ 1,029 M€) dont :

- Une augmentation constatée sur les pièces détachées des véhicules + 0,109 M€,
- Le résultat des appels d'offres et des nouveaux marchés d'assurance dommage aux biens et responsabilité civile a augmenté par rapport à 2021, soit + 0,148 M€,
- Depuis mai 2022, Le Mans Métropole a pris en charge la totalité des factures liées à l'impression des magazines avec une évolution de + 0,168 M€,
- Une évolution au niveau de l'informatique de + 0,515 M€ sur les dépenses de frais de maintenance et de prestations informatiques (prestations d'assistance et accompagnement extérieures...).

La collecte et le traitement des ordures ménagères

L'ensemble des dépenses directes liées à cette activité (y compris les charges de personnel de 9,119 M€) s'élève à 18,132 M€, soit 13,19 % du volume des charges de gestion courante (hors charges financières et exceptionnelles, et subvention au budget Transports) du budget principal.

* dont 0,060 M€ d'indemnités exceptionnelles versées au Smirgeomes suite au retrait de la commune de Champagné, qui a intégré Le Mans Métropole en 2013.

▪ **Au niveau des dépenses directes du secteur Ordures Ménagères**

Globalement, les dépenses réalisées (hors charges de personnel et indemnisation au Smirgeomes) s'élèvent à 8,953 M€ et enregistrent une augmentation de 0,170 M€ par rapport à 2021.

Elles se répartissent ainsi par grandes activités :

DEPENSES ORDURES MENAGERES	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Collecte des déchets	644 583,34	550 921,03	93 662,31	17,00%
Traitement des déchets	6 978 618,53	6 890 278,47	88 340,06	1,28%
- dont traitement des ordures ménagères et du verre	3 479 544,14	3 259 586,34	219 957,80	6,75%
Equipements UVED - UTM :	1 329 607,33	1 341 663,70	-12 056,37	-0,90%
- dont redevances fixes	1 175 737,16	1 175 737,14	0,02	0,00%
Total	8 952 809,20	8 782 863,20	169 946,00	1,93%

Les dépenses de traitement des déchets augmentent de 0,088 M€ entre 2021 et 2022. Parmi ces dépenses, celles concernant le traitement des ordures ménagères et du verre lié au contrat d'exploitation de l'UVED et de l'UTM (Unité de Traitement des Mâchefers) évoluent de + 0,220 M€.

Cette progression s'explique principalement par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes -TGAP-, passant de 8 € HT/tonne à 11 € HT/tonne pour les déchets incinérés.

▪ **Au niveau des recettes du secteur Ordures Ménagères**

Les recettes, hors TEOM, atteignent 8,148 M€ contre 7,014 M€ en 2021 (hors mise à disposition de personnel), soit une variation de + 1,134 M€. (le montant 8,148 M€ comprend la recette de régularisation de TVA déductible sur le traitement des déchets, soit 0,973 M€ suite au travail sur l'optimisation fiscale des dépenses relatives aux ordures ménagères).

Ces recettes se composent principalement des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage (2,087 M€), des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets (2,297 M€) et des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matières pour 2,469 M€).

Pour rappel, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'élève à 16,382 M€ (y compris les rôles supplémentaires).

▪ **Charge nette directe**

La charge nette globale constatée au titre de ce secteur (hors personnel et indemnisation au Smirgeomes, Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères, frais de structure non affectés et régularisation de TVA déductible sur le traitement des déchets) est la suivante :

CHARGE NETTE	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Dépenses courantes	8 952 809,20	8 782 863,20	169 946,00	1,93%
Recettes courantes	7 175 233,59	6 002 144,39	1 173 089,20	19,54%
Solde	1 777 575,61	2 780 718,81	-1 003 143,20	-36,07%

Analyse selon la matrice des coûts validée par l'ADEME

Chaque année, le service renseigne la matrice permettant de reconstituer l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des déchets. Elle permet d'intégrer dans le calcul du coût du service les charges de structure avec une répartition au plus juste.

Ces charges comprennent notamment les frais de personnel administratifs, de direction générale et d'administration générale ainsi que les intérêts de la dette.

▪ **Coût aidé**

La matrice permet ainsi de calculer un coût aidé en € par habitant correspondant à la totalité des charges diminuée des produits hors TEOM (produits industriels, soutiens apportés par les sociétés agréées, aides reçues). Ce coût aidé représente le coût résiduel à la charge de la collectivité, et donc à son besoin de financement.

Pour Le Mans Métropole, le coût aidé 2022 s'élève à **80,7 € TTC/hab** (contre 74,62 € TTC/hab. en 2021) il est financé en totalité par la TEOM.

▪ **Taux de couverture (recettes / dépenses)**

Le Compte Administratif enregistre les effets de réalisations qui ne pouvaient être anticipés en prévisions dans le Budget Primitif 2022 du fait, en recettes, de la flambée des coûts des matières premières (ventes matières), des participations et soutiens financiers finalement perçus (par rapport aux inscriptions 2022) et en dépenses, de la forte inflation notamment sur le carburant et des mesures générant une augmentation de la masse salariale.

Au-delà du poids que représente la gestion des déchets dans le budget de fonctionnement de le Mans Métropole, la collectivité est amenée à investir pour sécuriser et optimiser la collecte avec l'acquisition de véhicules de collecte pour 0,655 M€.

Au regard de ces éléments, **le taux de couverture du coût aidé par la TEOM constaté au CA serait de 98 %** soit un taux en cohérence avec les seuils issus des différentes jurisprudences relatives au niveau de financement de l'activité « enlèvement des ordures ménagères » par la TEOM.

A noter que la forte hausse attendue de la TGAP, l'augmentation des tonnages en Déchets Ménagers et Assimilés (notamment les déchets verts et incinérables en déchetteries), les coûts en augmentation des nouveaux marchés de tri des emballages et des gravats et l'amortissement de la dotation en bacs Ordures Ménagères résiduelles des usagers sont venus générer une dépense complémentaire qui a eu pour effet la baisse du taux de couverture.

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

• LES CHARGES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel

A partir du chapitre 012 intitulé « charges de personnel et frais assimilés » et les autres dépenses du service (chapitres 011, 65 et 67), celles-ci ont évolué ainsi en charge brute :

CHARGES DE PERSONNEL	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Charges de personnel du service :	67 747 342,97	63 995 411,92	3 751 931,05	5,86%
- dont personnel mutualisé avec la Ville du Mans	3 127 363,93	2 802 642,05	324 721,88	11,59%
Charges de personnel autres services	16 903,31	13 039,04	3 864,27	29,64%
Sous/total dépenses de personnel (chap. 012)	67 764 246,28	64 008 450,96	3 755 795,32	5,87%
Taux de réalisation	99,91%	98,44%		
Autres dépenses du service (chap. 011, 65, 67) :	1 834 078,18	1 540 104,73	293 973,45	19,09%
- Charge à caractère général (formations autres que CNFPT, déplacements et missions)	533 031,16	324 770,94	208 260,22	64,13%
- Autres charges de gestion courante (Mutuelles, cotisation employeur/Elus...)	1 261 907,97	1 209 809,33	52 098,64	4,31%
- dont subventions COS, RIA, ACSAC (DRF)	410 936,59	373 687,63	37 248,96	9,97%
- dont frais de fonctionnement groupes d'élus	15 818,30	14 684,45	1 133,85	
- Charges exceptionnelles (divers)	39 139,05	5 524,46	33 614,59	608,47%
Total	69 598 324,46	65 548 555,69	4 049 768,77	6,18%

Les dépenses de personnel (chapitre 012) et les autres dépenses du service (chapitres 011, 65 et 67) du budget principal s'élèvent en 2022 à **69,598 M€**, soit 45,38 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (153,361 M€). Elles enregistrent une hausse de + 6,18 % (+ 4,050 M€) par rapport au CA 2021.

DECLINAISON DES PRINCIPALES CHARGES DE PERSONNEL

- Rémunérations (personnel titulaire, non titulaire, extérieur cessation progressive d'activités)	45,480 M€
- Charges employeurs	17,615 M€
- Facturation Ville et CCAS à Le Mans Métropole	3,151 M€
- Autres dépenses (Accident du Travail, Décès, RIA)	0,867 M€
- Contrats Aidés	0,291 M€
- Formation professionnelle (CNFPT)	0,343 M€
- Divers	0,017 M€
Total	67,764 M€

LES EVOLUTIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES

- Rémunérations du personnel titulaire	+ 0,887 M€
- Primes, régimes indemnités (titulaires)	+ 0,331 M€
- Rémunération du personnel non titulaire permanent + régime indemnitaire des personnels non titulaire	+ 1,190 M€
- Facturation intercollectivités VDM-CCAS	+ 0,300 M€
- Charges patronales	+ 0,863 M€

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

Pour mémoire : revalorisation du SMIC de + 0,99 % le 01/01/2021 puis + 2,2 % au 01/10/2021, + 0,9 % en janvier 2022, de 2,65 % en mai 2022 puis de 2,01 % en août 2022

L'augmentation de la dépense par rapport à l'exercice 2021 s'explique par l'augmentation du point d'indice au 01/07/2022 ainsi qu'une hausse importante des effectifs notamment des recrutements d'agents contractuels sur des postes permanents au regard des besoins des services pour la réalisation de leurs missions. A noter également, un ajustement de la facturation intercollectivités, soit + 0,300 M€.

Au-delà du chapitre 012, d'autres dépenses sont à prendre en compte au niveau des charges directes de personnel. Elles représentent un total de 1,834 M€ (Voir tableau relatif aux dépenses de personnel (page 24)).

Les recettes relevant du secteur des ressources humaines

La principale recette concerne la facturation inter-collectivités (Le Mans Métropole – Ville Centre) qui s'établit à 16,834 M€, soit + 0,333 M€ par rapport à 2021.

De plus, la mutualisation des services avec le CCAS de la Ville génère un remboursement pour Le Mans Métropole de 0,719 M€, soit – 0,122 M€ par rapport à 2021.

RECETTES DE PERSONNEL	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Mise à disposition de personnel facturé :	17 552 319,92	17 340 999,31	211 320,61	1,22%
- dont facturation intercollectivités	16 833 614,14	16 500 290,64	333 323,50	2,02%
- dont facturation CCAS	718 705,78	840 708,67	-122 002,89	-14,51%
Dotations et participations	231 627,46	89 284,96	142 342,50	159,42%
Autres recettes	223 346,19	282 666,85	-59 320,66	-20,99%
Total	18 007 293,57	17 712 951,12	294 342,45	1,66%

La charge nette du personnel

En prenant en compte les dépenses de personnel au sens large (chapitre 012 + subventions, etc...) et l'ensemble des recettes perçues, l'évolution de la charge nette liée au personnel s'élève à **7,85 %** et peut être récapitulée comme suit :

CHARGE NETTE DU PERSONNEL	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Dépenses	69 598 324,46	65 548 555,69	4 049 768,77	6,18%
Recettes	18 007 293,57	17 712 951,12	294 342,45	1,66%
Solde	51 591 030,89	47 835 604,57	3 755 426,32	7,85%

• **LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES**

SUBVENTIONS VERSEES	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Subventions aux organismes d'intérêt local :				
- domaine de l'enseignement et des interventions économiques	2 834 907,14	2 155 224,60	679 682,54	31,54%
- divers	4 624 848,50	4 747 869,00	-123 020,50	-2,59%
Total	7 459 755,64	6 903 093,60	556 662,04	8,06%
Taux de réalisation	94,72%	91,56%		
Subvention d'équilibre au budget Transports	11 266 000,00	11 266 000,00	0,00	0,00%

Les subventions aux organismes d'intérêt local

Leur montant total (hors Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE, Fonds de Solidarité pour le Logement, et subventions COS, RIA, ACSAC) s'élève à 7,460 M€ (6,903 M€ en 2021) et se décompose comme suit :

L'augmentation de 0,557 M€ par rapport à 2021 s'explique principalement par :

- Le Mans Université + 0,305 M€,
- L'Association pour le transfert de Technologies du Mans + 0,395 M€,
- une baisse de - 0,128 M€ dans le cadre de la réduction progressive (5 ans) d'un fonds de concours versé à la Ville du Mans au titre des charges de centralité.

La subvention d'équilibre au budget Transports

La subvention d'équilibre au budget Transports a été reconduite par rapport à l'exercice 2021 pour un montant de 11,266 M€.

• LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les autres dépenses de fonctionnement regroupent les charges de gestion courante, l'atténuation de produits, les charges financières et les charges exceptionnelles. Elles ont un taux de réalisation de 96,57 % en 2022 contre 97,82 % en 2021.

AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Charges de gestion courante	20 618 503,60	21 314 125,76	-695 622,16	-3,26%
- dont contribution communautaire au SDIS	9 983 459,76	9 983 460,00	-0,24	0,00%
- dont contribution eaux pluviales	5 533 624,00	6 460 482,00	-926 858,00	-14,35%
Atténuation de produits	7 666 517,00	7 638 327,00	28 190,00	0,37%
- dont reversement de solidarité aux communes membres (DSC, FPIC, neutralité...)	6 085 411,00	6 006 046,00	79 365,00	1,32%
Charges financières	1 239 974,37	1 331 280,94	-91 306,57	-6,86%
Charges exceptionnelles	3 409 981,45	4 222 255,99	-812 274,54	-19,24%
- dont dotation de neutralité fiscale aux communes entrantes 2013 - 2017	2 218 217,00	2 358 285,00	-140 068,00	-5,94%
Total	32 934 976,42	34 505 989,69	-1 571 013,27	-4,55%
Taux de réalisation	96,57%	97,82%		

Les charges de gestion courante

Ce poste enregistre une diminution de - 3,26 % liée notamment :

- La contribution eaux pluviales versée au budget annexe de l'Assainissement s'établit à 5,534 M€, elle tient compte des dépenses de fonctionnement propres à ce budget annexe.
- La contribution au syndicat mixte d'Aménagement et de promotion de la Technopole a tenu compte d'une dépense exceptionnelle pour 2021 liée aux charges locatives et de personnel pour un montant de 0,300 M€.
- Evolution de la contribution versée à l'ESAD TALM, soit + 0,120 M€.

Les charges exceptionnelles

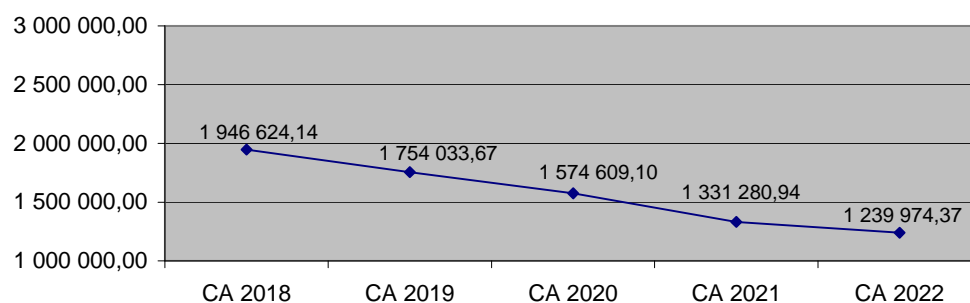
Les charges exceptionnelles ont diminué de – 0,812 M€ et représentent 3,410 M€ au CA 2022.

Avec les effets de la crise sanitaire en 2021, des compensations financières ont été versées à Cénovia Park sous forme de subventions exceptionnelles pour couvrir la gratuité des parkings et les impacts de la crise à hauteur de 0,633 M€, soit une diminution de 0,601 M€ par rapport à 2021.

Les charges financières

Depuis 2018, les charges financières sont en forte diminution pour s'établir à 1,240 M€ en 2022, soit une évolution moyenne annuelle de – 10,66 % sur 4 ans, en lien avec la baisse de l'encours d'emprunts.

Evolution des charges financières



La solidarité envers les 19 communes membres

▪ *la dotation de solidarité communautaire classique (DSC)*

La dotation de solidarité communautaire versée aux communes au titre du reversement d'une partie de la fiscalité professionnelle de zone s'élève à 3 340 951 €.

Les dotations complémentaires aux communes bénéficiant de la DSU et de la DSR et aux communes d'Allonnes et de Coulaines disposant de nombreux logements sociaux, représentent 558 351 €.

Au total, la solidarité de la Métropole envers ses communes membres atteint la somme de 3 899 302 € en 2022.

▪ *la dotation exceptionnelle pour la commune de Champagné*

Une dotation de solidarité exceptionnelle a été votée pour la commune de Champagné afin de l'accompagner suite au départ de l'entreprise Luissier Bordeau Chesnel. Ce dispositif s'applique de manière dégressive sur trois années (2022 à 2024).

En 2022, un montant de 145 230 € a été versé.

▪ *le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)*

Le FPIC est alimenté par les ensembles intercommunaux (EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres) dont la richesse financière excède un certain seuil.

Il est redistribué aux ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique de ressources et de charges, et dont l'effort fiscal est supérieur à un certain seuil.

En 2022, l'ensemble intercommunal (Le Mans Métropole et ses 19 communes membres) a été bénéficiaire net d'un montant de 4 077 277 € dont un montant de 2 101 859 € pour la communauté urbaine se décomposant comme suit :

⇒ Prélèvement.....	- 887 629 €
⇒ Reversement.....	2 989 488 €

Solde en faveur du groupement.... 2 101 859 €

(soit + 62 094 € par rapport à 2021)

En lien avec le Collège des Maires, il a été décidé de répartir ce solde selon les principes habituels suivants :

- ⇒ une solidarité complémentaire pour un montant de 1 679 486 € vers l'ensemble des communes membres et un montant de 2 502 € au titre de garanties;
- ⇒ une solidarité complémentaire "ciblée" pour un montant de 419 871 € vers les communes éligibles à la DSU ou à la DSR sous condition d'effort fiscal et de potentiel fiscal (soit les communes d'Allonnes, Coulaines et Sargé-lès Le Mans).

▪ la dotation de solidarité/neutralité aux communes nouvelles

Conformément aux conventions d'adhésion, les communes entrées au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2017 reçoivent chaque année une dotation spécifique de solidarité/neutralité fiscale et budgétaire.

Le montant total pour 2022 représente 2 218 217 €. Il est réparti ainsi :

Aigné	151 913 €
Champagné	375 423 €
Chaufour-Notre-Dame	73 229 €
Fay	62 814 €
La Milesse	196 603 €
Pruillé-le-Chétif	108 640 €
Ruaudin	440 120 €
Saint-Georges-du-Bois	188 059 €
Saint-Saturnin	484 066 €
Trangé	137 350 €

▪ les dotations de compensation liées au transfert de compétences

Plusieurs compétences ont été transférées des communes vers Le Mans Métropole : réseaux de distribution de gaz et d'électricité, réseaux de chaleur, promotion du tourisme.

A l'instar des attributions de compensation appliquées aux intercommunalités en fiscalité professionnelle unique, Le Mans Métropole a instauré des dotations visant à neutraliser les effets budgétaires de ces transferts de compétences.

S'agissant des transferts relatifs aux réseaux (gaz, électricité et réseaux de chaleur), le montant total des dotations versé en 2022 est de **370 863 €** (délibération communautaire du 12 avril 2018).

Par ailleurs, la dotation de compensation consécutive au transfert de la taxe de séjour, a représenté en 2022 un montant total de **693 477 €** (délibération communautaire du 30 septembre 2021).

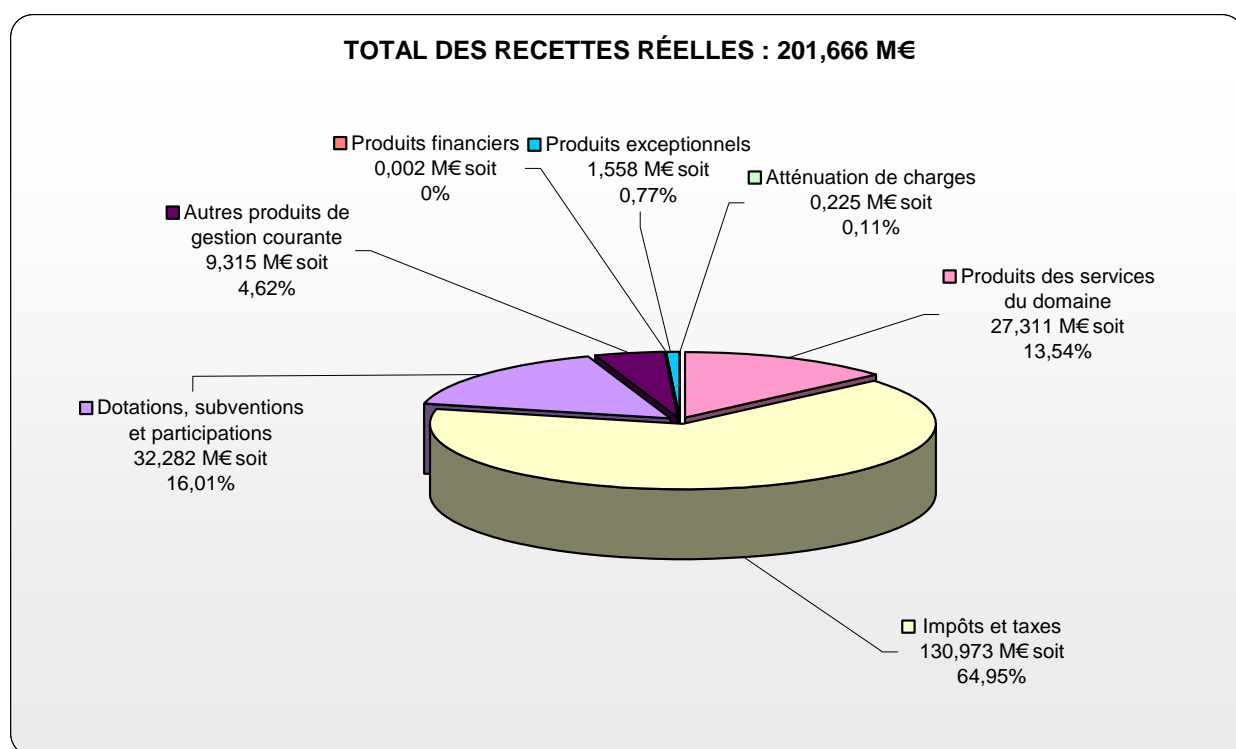
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 240,590 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Produits des services du domaine	27 310 602,14	26 627 890,16	682 711,98	2,56%
- dont Forfait Post-Stationnement (FPS)	764 701,70	848 861,42	-84 159,72	-9,91%
- dont recettes de stationnement (horodateurs)	1 373 101,14	1 379 499,29	-6 398,15	-0,46%
Impôts et taxes	130 972 823,50	124 210 194,86	6 762 628,64	5,44%
Dotations, subventions, et participations	32 282 509,68	30 726 817,75	1 555 691,93	5,06%
Autres recettes de fonctionnement	13 053 124,36	12 145 691,76	907 432,60	7,47%
- dont produit de cessions	1 953 249,00	119 801,00	1 833 448,00	1530,41%
Sous/total recettes réelles	203 619 059,68	193 710 594,53	9 908 465,15	5,12%
Sous/total recettes réelles propres*	201 665 810,68	193 590 793,53	8 075 017,15	4,17%
Taux de réalisation des recettes réelles propres	101,32%	102,22%		
Recettes d'ordre	2 722 839,22	1 528 659,23	1 194 179,99	78,12%
Excédent reporté	34 248 562,11	36 170 488,50	-1 921 926,39	-5,31%
Total recettes de fonctionnement	240 590 461,01	231 409 742,26	9 180 718,75	3,97%

* Recettes réelles propres = recettes réelles - produits de cessions

Les recettes réelles propres à l'exercice ont connu en 2022 un taux de réalisation de 101,32 % contre 102,22 % en 2021, et elles augmentent de 8,075 M€, soit + 4,17 %. Elles se répartissent ainsi :



Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

Elles se décomposent en quatre grands postes : les produits des services du domaine, les impôts et taxes, les dotations, subventions et participations ainsi que les autres recettes de fonctionnement.

Avant d'analyser dans le détail les rubriques « impôts et taxes » et « dotations, subventions et participations » qui représentent environ 80 % des recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de l'excédent reporté), quelques commentaires s'imposent sur certains produits.

• LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Remboursement personnel inter collectivités (VDM)	16 833 614,14	16 500 290,64	333 323,50	2,02%
Remboursement personnel inter collectivités (CCAS)	718 705,78	840 708,67	-122 002,89	-14,51%
Remboursement frais budgets annexes	2 517 444,00	2 608 682,00	-91 238,00	-3,50%
Vente et reprise de matériaux activités ordures ménagères	2 468 831,64	1 975 916,26	492 915,38	24,95%
Travaux voirie	276 771,75	153 154,33	123 617,42	80,71%
Autres recettes	4 495 234,83	4 549 138,26	-53 903,43	-1,18%
- dont redevance de stationnement	1 373 101,14	1 379 499,29	-6 398,15	-0,46%
Total	27 310 602,14	26 627 890,16	682 711,98	2,56%
Taux de réalisation	103,61%	105,24%		

Ce chapitre est constitué des recettes perçues par la collectivité et il représente 27,311 M€ en 2022, soit une augmentation de + 0,683 M€ (+ 2,56 %) par rapport à 2021.

- Les remboursements dans le cadre des refacturations inter collectivités (Le Mans Métropole, Ville Centre et CCAS) représentent 19,264 M€ dont 17,552 M€ pour les frais de personnel qui augmentent de + 0,211 M€ par rapport à 2021.
- Les autres produits notamment la vente et reprise de matériaux (métaux ferreux et non ferreux, reprise du verre, papier...) avec un montant réalisé en 2022 de 2,469 M€ soit une augmentation de + 0,493 M€
- Les diverses redevances et recettes d'utilisation du domaine s'élèvent à 2,350 M€ dont les redevances de stationnements (1,373 M€) qui restent relativement stables par rapport à 2021 (voir encadré ci-après).

La redevance de stationnement et le forfait post-stationnement

La décentralisation du stationnement payant permet aux collectivités territoriales d'assurer une gestion complète de leur politique de stationnement, par la mise en place d'une redevance de stationnement et d'un forfait post-stationnement (FPS) au 1^{er} janvier 2018 (cf. délibération du 29 juin 2017).

Ce dispositif a un impact sur le budget, tant au niveau des recettes que des dépenses.

▪ **Au niveau des recettes de stationnement (hors stationnements artisans et taxis)**

Elles se répartissent comme suit :

REDEVANCE DE STATIONNEMENT ET FPS	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
- Redevance de stationnement (12 mois)	1 335 814,99	1 345 824,29	-10 009,30	-0,74%
- FPS horodateurs (13 mois)	471 434,07	534 327,12	-62 893,05	-11,77%
- FPS ANTAI * (12 mois)	293 267,63	314 534,30	-21 266,67	-6,76%
Total	2 100 516,69	2 194 685,71	-94 169,02	-4,29%

(* Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions)

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

En année pleine, après retraitements du titre de décembre 2021, la recette totale diminue de 0,141 M€.

Les recettes liées au stationnement ont continué de baisser en 2022 en raison d'une augmentation de la fréquentation des transports en commun et de la pérennisation du télétravail.

▪ Au niveau des dépenses de stationnement

Il s'agit principalement de la refacturation des moyens mis en œuvre pour le contrôle du stationnement payant entre Le Mans Métropole et la Ville du Mans pour un montant total de 0,720 M€.

CONTRÔLE DU STATIONNEMENT PAYANT	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
- Refacturation des coûts du personnel	625 389,46	746 802,98	-121 413,52	-16,26%
- Refacturation des autres moyens (convention du 31/12/2018) (habillement, locaux, frais de structure...)	94 370,00	89 521,00	4 849,00	5,42%
- Frais de traitement prélevés par l'ANTAI *	18 507,38	17 699,88	807,50	4,56%
Total	738 266,84	854 023,86	-115 757,02	-13,55%

• LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en € 2021/2022	Variation en % 2021/2022
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine	991 034,34	654 944,55	336 089,79	51,32%
- dont recettes de droits de place	429 699,79	408 179,50	21 520,29	5,27%
Subventions et participations	4 522 443,94	3 334 169,81	1 188 274,13	35,64%
Autres produits de gestion courante	9 315 037,31	9 424 211,20	-109 173,89	-1,16%
- dont reversement de l'excédent du budget Développement Economique	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%
- dont redevance DSP UVED/UTM	1 851 880,03	1 501 772,38	350 107,65	23,31%
Produits financiers	2 119,60	0,32	2 119,28	
Produits exceptionnels	3 510 824,72	2 437 095,68	1 073 729,04	44,06%
- dont produits de cessions	1 953 249,00	119 801,00	1 833 448,00	1530,41%
Atténuation de charges	225 142,73	284 384,56	-59 241,83	-20,83%
Total	18 566 602,64	16 134 806,12	2 431 796,52	15,07%
Taux de réalisation	112,58%	109,65%		

Les taxes pour utilisation des services publics et du domaine (hors TEOM)

Elles s'élèvent à 0,991 M€ en 2022 contre 0,655 M€ en 2021, soit une augmentation de 0,336 M€.

En 2021, suite à la crise sanitaire, les commerçants situés sur le territoire de Le Mans Métropole ont bénéficié d'une exonération exceptionnelle des droits de voirie (les droits de terrasse et étalage ainsi que les droits d'enseigne débordant sur le domaine public), soit 0,280 M€.

Les subventions et participations (hors dotations)

Ce chapitre représente 4,522 M€ et enregistre une augmentation de 1,188 M€ (+ 35,64 %). Après retraitement de la subvention FSE (Fonds Social Européen : 1,277 M€ en 2022), cette variation est ramenée à - 0,088 M€ (- 2,65 %).

Les autres produits de gestion courante

Ils enregistrent 9,315 M€ de recettes avec une diminution de – 0,109 M€ (- 1,16 %).

Cette variation s'explique principalement sur :

- La redevance liée à la DSP UVED/UTM augmente de + 0,350 M€ par rapport à 2021 en application des dispositions contractuelles.
- la dotation de compensation versée par la Ville au titre du transfert de la compétence Promotion du Tourisme, soit – 0,403 M€ en 2022. En effet, l'activité de l'Office du Tourisme a été fortement impacté par la crise sanitaire occasionnant la fermeture administrative de l'établissement (délibération du 15/12/2022).

Les produits exceptionnels

Ils enregistrent une diminution de 0,760 M€ (hors cessions immobilières). Cette évolution est due principalement à des régularisations sur exercices antérieurs pour un montant global de 1,019 M€, soit – 0,429 M€ par rapport à 2021. Elles incluent notamment la recette de TVA perçue suite au travail d'optimisation fiscale sur le secteur des ordures ménagères pour 0,973 M€.

Aussi, la contribution versée à Le Mans Evènements dans le cadre de la DSP Office du Tourisme a été diminué de 0,403 M€ par une recette exceptionnelle sur l'exercice 2021 (fermeture administrative liée à l'urgence de la crise sanitaire).

Les produits des cessions

Les produits des cessions immobilières enregistrés durant l'exercice s'établissent à 1,953 M€ dont :

- un ensemble de parcelles, avenue Pierre Piffault au Mans pour 0,512 M€ HT,
- une vente d'un terrain « Ilot Sydney », rue boulevard Demorieux au Mans pour un montant de 0,499 M€ HT,
- Une vente de terrains d'une superficie de 5 421 m², sises rue de Beaugé – ZA Oseraie à Rouillon pour 0,305 M€ HT.

Ce montant est neutralisé par une dépense d'ordre permettant ainsi d'affecter cette recette au financement de la section d'investissement.

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

• LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Dotation Globale de Fonctionnement	Notifié		Ecart	
	2022	2021	En €	En %
Dotation d'intercommunalité	8 547 581 €	8 500 169 €	47 412 €	0,56%
Dotation de compensation	10 687 264 €	10 907 859 €	-220 595 €	-2,02%
DGF ...	19 234 845 €	19 408 028 €	-173 183 €	-0,89%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève en 2022 à **19 234 845 €**

Elle enregistre une diminution de 173 183 €, soit - 0,89 %, compte tenu des critères habituels propres à cette dotation, notamment l'évolution de la population (effet positif sur la dotation d'intercommunalité) et le besoin de financement national de la péréquation (effet négatif sur la dotation de compensation).

• LES IMPOTS ET TAXES

	Produit définitif		Ecart	
	2022	2021	En €	En %
Taxe d'habitation	2 347 352 €	2 076 417 €	+270 935 €	+ 13,05%
Taxe foncier bâti	35 441 729 €	34 138 322 €	+1 303 407 €	+ 3,82%
Taxe foncier non bâti	603 535 €	579 191 €	+24 344 €	+ 4,20%
CFE	9 580 349 €	9 207 629 €	+372 720 €	+ 4,05%
Sous-total 4 taxes directes locales	47 972 965 €	46 001 559 €	+1 971 406 €	+ 4,29%
CFEZ	1 217 271 €	1 181 569 €	+35 702 €	+ 3,02%
Produit à pouvoir de taux	49 190 236 €	47 183 128 €	+2 007 108 €	+ 4,25%
TVA (fraction nationale)	47 177 820 €	42 954 748 €	+4 223 072 €	+ 9,83%
TOTAL	96 368 056 €	90 137 876 €	+6 230 180 €	+ 6,91%

Les impôts locaux avec pouvoir de taux : 49 190 236 €

Les taux d'imposition ayant été reconduits en 2022 (stabilité des taux depuis 2017), le produit fiscal évolue en fonction des bases d'imposition, avec notamment :

- la régularisation par l'administration fiscale des locaux restant soumis à la taxe d'habitation (certaines administrations publiques, associations et ordres professionnels) ;
- la revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat de +3,4% appliquée aux locaux d'habitation et aux locaux professionnels industriels pour la taxe foncière et la CFE ;
- l'évolution des bases des locaux professionnels non industriels à partir des actualisations de loyers issues des déclarations des propriétaires, soit en moyenne +0,6%, pour la taxe foncière et la CFE ;
- les évolutions physiques des valeurs locatives en considération des constructions, démolitions, changement d'activité,

⇒ La valeur du point d'impôt 2022 définitif est de 0,480 M€ (hors CFEZ).

La fraction de TVA nationale : 47 177 820 €

Cette recette, nouvelle depuis 2021, correspond à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et évolue selon la TVA nationale.

La fraction de TVA perçue en 2022 était basée sur une TVA nationale prévisionnelle de 204,6 Mds €. Cette dernière est définitivement arrêtée à un montant inférieur, soit 202,7 Mds €.

En conséquence la TVA perçue en 2022 a été surévaluée et fait l'objet d'une reprise de - 433 327 € en 2023.

Les rôles supplémentaires et complémentaires des quatre taxes directes locales

Les rôles supplémentaires correspondent à un produit lié à des omissions ou à des sous-évaluations d'imposition sur les années précédentes tandis que les rôles complémentaires correspondent à une régularisation sur l'année en cours.

Rôles supplémentaires :	774 044 €
Rôles complémentaires :	<u>5 988 €</u>
..... Total :	779 992 €

S'agissant de réparer des erreurs ou omissions, ce produit peut évoluer de façon aléatoire d'une année sur l'autre.

Au regard de ces éléments, le produit constaté en 2022 est en diminution de - 63 099 € par rapport à 2021.

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

Les compensations d'exonérations fiscales : 5 107 638 €

Allocations compensatrices d'exonérations	Notifié 2022	Notifié 2021	Écarts	
			Volume	%
Taxe sur le foncier bâti (ZFU, HLM en ZUS et personnes de conditions modestes, exonérations de certains immeubles, réduction des valeurs locatives des établissements industriels) et taxe sur le foncier non bâti	2 177 312 €	2 027 425 €	+149 887 €	7%
Contribution économique territoriale (CFE en ZFU et QPV, diffuseurs de presse, bases minimum de CFE, CVAE en ZAT, réduction des valeurs locatives des établissements industriels, CVAE)	2 930 326 €	2 645 718 €	+284 608 €	11%
Total allocations compensatrices.....	5 107 638 €	4 673 143 €	+434 495 €	+ 9,30%

89% des allocations compensatrices concernent la réduction de fiscalité décidée par l'Etat en 2021 pour les entreprises industrielles (taxe foncière et CFE).

Le montant total des allocations compensatrices de 5 107 638 € augmente de + 434 495 € par rapport à 2021, dont + 387 030 € au titre des établissements industriels.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) : 16 380 463 €

Le produit de Teom de 16 380 463 € est en augmentation de + 556 411 € (+ 3,52 %) par rapport à 2021, compte tenu notamment de l'évolution des bases de taxe foncière.

Des rôles supplémentaires à hauteur de 22 986 € ont par ailleurs été perçus.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 7 433 684 €

Les collectivités ne disposent pas de pouvoir de taux sur la CVAE pour laquelle les modalités de calcul relèvent de règles fixées au niveau national.

	Produit définitif		Ecart	
	2022	2021	En €	En %
CVAE	7 433 684	7 933 042	-499 358 €	-6,29%

Le montant de CVAE enregistre une diminution de - 499 358 € (après une diminution de -0,426 M€ en 2021) principalement due à l'effet de la crise sanitaire.

Le produit perçu par la collectivité en 2022 correspond au reversement, par l'Etat, des cotisations payées en 2021 par les entreprises.

A noter : à compter de 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE. Cette recette est substituée par une fraction de TVA nationale.

La taxe de séjour : 1 083 737 €

La perception et la gestion de la taxe de séjour au niveau intercommunal, affectée au financement des offices de tourisme et aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique, constituent un outil d'harmonisation de la politique touristique à l'échelle du territoire.

Du fait du calendrier de perception de cette taxe, la recette 2022 correspond à la taxe due au titre de l'activité du dernier trimestre 2021 et des trois premiers trimestres 2022.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le produit de la taxe de séjour est en nette progression et confirme la reprise de l'activité touristique. Le montant enregistré au compte administratif 2022 augmente de + 260 126 € par rapport à 2021.

Le montant collecté par la régie « Taxe de séjour » est de 1 192 111 € en 2022.

Ce montant recouvre :

- la taxe communautaire pour 1 083 737 €,
- la taxe additionnelle de 10% instituée par le Conseil Départemental pour 108 374 € (reversement par le comptable public).

Pour mémoire le transfert de la taxe de séjour à la communauté urbaine donne lieu au versement de dotations de compensation aux communes qui percevaient la taxe avant l'année du transfert (2019)

La taxe sur les friches commerciales : 123 396 €

Cette taxe est appliquée sur le territoire de Le Mans Métropole depuis 2019.

Le montant perçu en 2022 de 123 396 € est quasi équivalent à celui de 2021 (135 390 €).

Au-delà de son seul aspect financier, cette mesure a été adoptée dans un objectif de redynamisation du commerce et de lutte contre le phénomène de rétention foncière délibérée en favorisant la remise sur le marché de locaux commerciaux vacants.

La garantie de neutralité de la réforme fiscale de la taxe professionnelle : 7 404 742 €

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, le groupement est éligible à la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) devant assurer en valeur 2011 l'équilibre financier de la réforme fiscale.

Pour 2022, les montants perçus en 2021 ont été reconduits.

FNGIR ⁽¹⁾	4 747 666 €
<u>DCRTP ⁽²⁾</u>	<u>2 657 076 €</u>
Total	7 404 742 €

⁽¹⁾ Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

⁽²⁾ Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

Récapitulation du produit lié à la fiscalité locale

Produit 4 taxes directes locales	47 972 965 €
Cotisation Foncière des Entreprises de Zone	1 217 271 €
Fraction de TVA nationale.....	47 177 820 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	7 433 684 €
Rôles supplémentaires et complémentaires	802 978 €
Allocations compensatrices d'exonérations	5 107 638 €
TEOM.....	16 380 463 €
Taxe de séjour.....	1 083 737 €
Taxe sur les friches commerciales.....	<u>123 396 €</u>
Total.....	127 299 952 €

La garantie de neutralité de la réforme fiscale de 2011

FNGIR	4 747 666 €
DCRTP	<u>2 657 076 €</u>
Total	7 404 742 €

Les dotations de compensation liées aux transferts de compétences

A l'instar des attributions de compensation appliquées aux intercommunalités en fiscalité professionnelle unique, Le Mans Métropole a instauré des dotations visant à neutraliser les effets budgétaires des transferts de compétences.

S'agissant des compétences donnant lieu à un versement des communes à la communauté urbaine, 3 589 885 € ont été versés en 2022.

Ce montant recouvre les compétences relatives à l'Esad-Talm (1,367 M€), la promotion du tourisme (0,237 M€) et depuis le 01/01/2021, le service public de défense extérieure contre l'incendie (Deci) (0,040 M€) et le soutien aux clubs sportifs professionnels et nouveaux équipements sportifs structurants (1,945 M€).



Tels sont les principaux éléments retenus pour la présentation du Compte Administratif 2022.

LES ANNEXES

LES RATIOS FINANCIERS

N° Ratios	LIBELLÉ	Données brutes Valeurs M.14	Données corrigées propres à la collectivité (1)	Moyennes nationales de la strate (2) (a) Année 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	722 €/h	639 €/h	415 €/h
2	Produit des impositions directes / population	272 €/h	272 €/h	285 €/h
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	963 €/h	880 €/h	544 €/h
4	Dépenses d'équipement brut / population	282 €/h	282 €/h	150 €/h
5	Encours de la dette / population	178 €/h	178 €/h	624 €/h
6	Dotations globales de fonctionnement / population	91 €/h	91 €/h	144 €/h
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	44,37%	37,15%	39,60%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	77,60%	75,49%	86,90%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29,28%	32,04%	27,60%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	18,50%	20,25%	114,70%

(1) données corrigées des doubles comptes propres à la communauté urbaine, à la ville du Mans et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres collectivités.

(2) Moyenne des 21 Métropoles et 14 Communautés Urbaines publiée par la Direction Générale des collectivités locales dans le document "Les collectivités locales en chiffres 2022".

(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

LISTE DES INVESTISSEMENTS PROPREMENT-DITS

ARCHE ET BOULEVARD NATURE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
ARCHE DE LA NATURE	LE MANS METROPOLE	382 911,23
ARCHE - VESTIAIRES ET SANITAIRES BOIS DE CHANGE	LE MANS METROPOLE	22 318,08
Total Opérations Annuelles :		405 229,31

BOULEVARD NATURE (Dont Mandat)	LE MANS METROPOLE	225 247,77
CALE A BATEAU BORD DE SARTHE - REHABILITATION COMPLETE	LE MANS METROPOLE	1 399,20
ARCHE DE LA NATURE - REQUALIFICATION ABORDS MAISON LA FORET	LE MANS METROPOLE	204 560,14
ARCHE DE LA NATURE - REAMENAGT ACCUEIL MAISON DE L'EAU	LE MANS METROPOLE	49 697,20
Total Opérations Individuelles :		480 904,31

Total de l'axe : ARCHE ET BOULEVARD NATURE		886 133,62
---	--	-------------------

DEPLACEMENTS DOUX

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT (MANDAT)	LE MANS METROPOLE	321 605,82
Total Opérations Individuelles :		321 605,82

Total de l'axe : DEPLACEMENTS DOUX		321 605,82
---	--	-------------------

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
AUTRES BATIMENTS ECONOMIQUES	LE MANS METROPOLE	28 303,51
Total Opérations Annuelles :		28 303,51

LMM - RENOVATION BORNES ELECTRIQUES MARCHES	LE MANS METROPOLE	77 437,59
AIDE ECONOMIQUE - ENTREPRISE COLART	LE MANS METROPOLE	9 234,00
DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	LE MANS METROPOLE	351 405,00
TECHNOCAMPUS ACOUSTIQUE - SOUTIEN IMMOBILIER	LE MANS METROPOLE	260 539,28
AIDE ECONOMIQUE - CENTRE DE CANCEROLOGIE DU MANS	LE MANS METROPOLE	500 000,00
AIDE ECONOMIQUE - SAUVEGARDE PATRIMOINE SONORE INDUSTRIEL	LE MANS METROPOLE	7 000,00
PALAIS DES CONGRES - RENOVATION EXTENSION	LE MANS METROPOLE	891 248,31
AIDE ECONOMIQUE - CITE DU FILM	LE MANS METROPOLE	40 000,00
Total Opérations Individuelles :		2 136 864,18

Total de l'axe : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL		2 165 167,69
--	--	---------------------

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
ALLONNES IMPLANTATION ENVIE 72	LE MANS METROPOLE	200 000,00
Total Opérations Individuelles :		200 000,00
Total de l'axe : ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		200 000,00

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
ESAD TALM	LE MANS METROPOLE	83 738,22
I.T.E.M.M	LE MANS METROPOLE	203 499,50
Total Opérations Annuelles :		287 237,72
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT ANNUEL	LE MANS METROPOLE	662 113,33
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT LABORATOIRE	LE MANS METROPOLE	48 337,70
LMM - CPER 2015-2020 - LE MANS ACOUSTIQ. RESEAU TRANSDUCTEUR	LE MANS METROPOLE	153 832,53
ESGT - EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	LE MANS METROPOLE	30 683,15
LMM - CPER 2015 2020 - ECND MATERIAUX	LE MANS METROPOLE	74 651,40
ITEMM - RENOVATION INTERIEURE DES LOCAUX	LE MANS METROPOLE	446,40
MAISON DE L'EUROPE	LE MANS METROPOLE	50 000,00
Total Opérations Individuelles :		1 020 064,51
Total de l'axe : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		1 307 302,23

GESTION DES RIVIERES ET DES RISQUES INDUSTRIELS

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
PROTECTION AGGLO CONTRE LES INONDATIONS	LE MANS METROPOLE	5 006,23
CONTRAT ENTRETIEN / RESTAURATION SARTHE HUISNE	LE MANS METROPOLE	191 820,60
Total Opérations Individuelles :		196 826,83
Total de l'axe : GESTION DES RIVIERES ET DES RISQUES INDUSTRIELS		196 826,83

INFORMATIQUE ET TELECOMS

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	1 054 745,10
Total Opérations Annuelles :		1 054 745,10

INFORMATIQUE ET TELECOMS (suite)

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
SITE INTERNET ET E-ADMINISTRATION	LE MANS METROPOLE	31 968,00
GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS	LE MANS METROPOLE	25 827,67
EXTENSION RESEAU INDEPENDANT	LE MANS METROPOLE	19 959,73
NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE	LE MANS METROPOLE	616 749,70
DEMATERIALIZATION AUTORISATIONS URBANISME - DROITS DE CITE	LE MANS METROPOLE	9 720,00
NOUVELLE VERSION GESTION FINANCIERE - CORIOLIS	LE MANS METROPOLE	11 646,60
Total Opérations Individuelles :		715 871,70
Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS		1 770 616,80

LOGEMENT ET HABITAT

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LE MANS CDV - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - COEUR DE VILLE	80 578,90
LE MANS NORD EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - NORD EST	148 004,50
LE MANS EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - EST	239 228,52
LE MANS SUD EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD EST	383 877,07
LE MANS SUD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD OUEST	240 561,00
LE MANS NORD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - NORD OUEST	1 758 002,10
ALLONNES - LOGEMENT SOCIAL	ALLONNES	8 195,00
ARNAGE - LOGEMENT SOCIAL	ARNAGE	17 244,18
LE MANS NORD OUEST - ACCESSION A LA PROPRIETE	LE MANS - NORD OUEST	50 000,00
SAINT GEORGES DU BOIS - LOGEMENT SOCIAL	SAINT GEORGES DU BOIS	29 000,00
SAINT SATURNIN - LOGEMENT SOCIAL	SAINT SATURNIN	24 870,30
LE MANS SUD - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD	619 257,00
Total Opérations Annuelles :		3 598 818,57
PARC PRIVE - AMELIORATION ET CONFORTS DES LOGEMENTS	LE MANS METROPOLE	30 000,00
LMMH - TX DE REHABILITATION - SUBVENTION EN ANNUITE	LE MANS TOUS QUARTIERS	644 517,36
Total Opérations Individuelles :		674 517,36
Total de l'axe : LOGEMENT ET HABITAT		4 273 335,93

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	33 850,80
ACQUISITION MATERIEL	LE MANS METROPOLE	308 793,55
SECURITE, INCENDIE	LE MANS METROPOLE	6 649,69
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	161 342,20
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	51 308,61
IMMEUBLE CONDORCET	LE MANS METROPOLE	151 626,65
LE MANS - CENTRE TECHNIQUE CHAUVINIERE	LE MANS METROPOLE	256 015,89
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	93 633,12
AMIANTE BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	9 453,60
DEMOLITION BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	107 912,85
RESTAURANT DE LA CHAUVINIERE	LE MANS METROPOLE	23 473,56
MATERIEL ERGONOMIQUE TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	10 165,34
MAINE 2000 (HORS RIA)	LE MANS METROPOLE	51 588,04
SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS LMM	LE MANS METROPOLE	1 781,05
HOTEL DES URSULINES (DONT OFFICE DU TOURISME)	LE MANS METROPOLE	30 379,80
BATIMENT - 7 RUE SAINT CHARLES	LE MANS - COEUR DE VILLE	4 191,67
Total Opérations Annuelles :		1 302 166,42

REPLACEMENT SYSTEME CONTROLE D'ACCES BATIMENTS	LE MANS METROPOLE	2 902,96
SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES	LE MANS METROPOLE	465 000,00
EXTENSION DU BÂTIMENT SERVICE VCEP	LE MANS METROPOLE	19 068,00
CHAUVINIERE SERVICE PROPRETE (REFLEXION SUR BATS UIOM)	LE MANS METROPOLE	14 662,80
CT CHAUVINIERE- BAT C- AMENAGT ESPACE EXTERIEUR	LE MANS METROPOLE	10 380,00
LE MANS PARKING RELAIS TRAM ANTARES - SANITAIRES PUBLICS	LE MANS METROPOLE	1 332,00
CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	LE MANS METROPOLE	32 006,59
CENTRE DE SECOURS	LE MANS - NORD OUEST	12 579,84
CHAUVINIERE BAT E - STATION CARBURANT	LE MANS TOUS QUARTIERS	41 814,00
RIA MAINE 2000-REPLACEMENT TGBT	LE MANS TOUS QUARTIERS	3 486,92
IMMEUBLE MONTAUBAN - ACQUISITION ET AMENAGEMENT	LE MANS - COEUR DE VILLE	222 765,25
VIDEO DETECTION DES FEUX EN SARTHE	LE MANS METROPOLE	240 000,00
MAISON DES SYNDICATS	LE MANS - OUEST	2 090 988,11
Total Opérations Individuelles :		3 156 986,47

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE		4 459 152,89
--	--	---------------------

PATRIMOINE SCOLAIRE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LE MANS - PRIMAIRE G. PHILIPPE	LE MANS - EST	22 408,73
LE MANS - PRIMAIRE P. ELUARD	LE MANS - EST	290,94
LE MANS - MATERNELLE J. VILAR	LE MANS - SUD EST	1 681,44
LE MANS - MATERNELLE PETIT LOUVRE	LE MANS - EST	69 111,37
LE MANS - PRIMAIRE GAZONFIER	LE MANS - NORD EST	1 477,80
LE MANS - MATERNELLE HENRI WALLON	LE MANS - EST	123 385,52
ALLONNES - PRIMAIRE J. FERRY	ALLONNES	198,00
LE MANS - MATERNELLE CLAUDE BERNARD	LE MANS - NORD OUEST	25 806,26
LE MANS - MATERNELLE SONIA DELAUNAY	LE MANS - EST	28 715,41
LE MANS - MATERNELLE PABLO PICASSO	LE MANS - SUD EST	173 993,33
LE MANS - MATERNELLE EUGENIE COTTON	LE MANS - SUD	84 204,57
LE MANS RESTAURANT SCOLAIRE GUE BERNISSON	LE MANS - EST	55 607,50
COULAINES-PRIMAIRE G. BRAQUE	COULAINES	1 335,18
ALLONNES - PRIMAIRE VICTOR HUGO	ALLONNES	3 688,84
LE MANS - RESTAURANT SCOLAIRE SABLONNIERE (exPRIMAIRE)	LE MANS - EST	59 279,59
LE MANS - ELEMENTAIRE GASTON BACHELARD	LE MANS - EST	7 050,39
LE MANS - ELEMENTAIRE EPAU	LE MANS - EST	46 227,10
LE MANS - RESTAURANT SCOLAIRE CLAUDE BERNARD	LE MANS - NORD OUEST	8 803,20
ALLONNES - MATERNELLE JULES FERRY	ALLONNES	198,00
RESTAURANT HENRI WALLON	LE MANS - EST	3 546,00
MATERNELLE JULES MASSENET	ALLONNES	198,00
RESTAURANT SCOLAIRE JULES MASSENET	ALLONNES	673,20
LE MANS - RESTAURANT SCOLAIRE PABLO PICASSO	LE MANS - SUD EST	3 277,52
Total Opérations Annuelles :		721 157,89
ALLONNES - MATERNELLE J. MASSENET - DESAMIANTAGE SOLS	ALLONNES	106,92
LE MANS - MATERNELLE RESTAURANT J. VILAR RENOVATION INT.	LE MANS - SUD EST	706,60
LE MANS - ELEMENTAIRE G. BACHELARD - RENOVATION EXT. DU BAT.	LE MANS - EST	1 516 053,21
LE MANS - ELEMENTAIRE G. PHILIPPE- RENOVAT. INTER. ET EXTER.	LE MANS - EST	23 947,32
LE MANS - MATERNELLE H. WALLON - RENOV. INT. ET MENUIS. EXT.	LE MANS - EST	172 467,46

PATRIMOINE SCOLAIRE (suite)

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
ALLONNES - GROUPE SCOLAIRE LYAUTEY - ETANCHEITE TOITURE	ALLONNES	115 733,72
LE MANS MATERNELLE DELAUNAY - REAMENAGEMENT COUR D'ECOLE	LE MANS - EST	59 734,23
LE MANS MATERNELLE CASANOVA - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - NORD EST	7 881,64
LE MANS PRIMAIRE EPAU - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - EST	118 700,48
ELEMENTAIRE G. BRAQUE - INSTALLATION ASCENSEUR (AD'AP)	COULAINES	38 122,16
ELEMENTAIRE PAUL ELUARD SABLONNIERE - REAMENAGEMENT COUR	LE MANS - EST	7 138,20
Total Opérations Individuelles :		2 060 591,94
Total de l'axe : PATRIMOINE SCOLAIRE		2 781 749,83

POLITIQUE DE LA VILLE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LE MANS SUD EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	LE MANS - SUD EST	56 728,94
ALLONNES - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	ALLONNES	619 000,00
LE MANS - ANRU CENTRE COMMERCIAL DES SABLONS (DONT MANDAT)	LE MANS - EST	718 969,96
LE MANS - ANRU 2 SECTEUR EPAU - RUE DE BELGIQUE	LE MANS - EST	15 786,78
LE MANS - ANRU 2 - CENTRE CCIAL DE L'EPAU - EPARECA	LE MANS - EST	171 900,00
LE MANS EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	LE MANS - EST	162 818,40
POLITIQUE DE LA VILLE_ - PLAN NUMERIQUE	LE MANS METROPOLE	12 548,04
Total Opérations Individuelles :		1 757 752,12
Total de l'axe : POLITIQUE DE LA VILLE		1 757 752,12

PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
CHAMPAGNE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	17 772,12
RUAUDIN - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	85 255,38
SAINT SATURNIN - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	152 208,08
SARGE LES LE MANS - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	177 452,16
VEHICULES NETTOIEMENT	LE MANS METROPOLE	771 761,74
MOBILIER ET MATERIEL PROPRETE	LE MANS METROPOLE	53 744,12
MATERIEL TECHNIQUE NETTOIEMENT	LE MANS METROPOLE	22 030,21
COLLECTE SELECTIVE	LE MANS METROPOLE	333 189,52
COLLECTE OM	LE MANS METROPOLE	94 511,20
VEHICULES COLLECTE	LE MANS METROPOLE	655 216,67
Total Opérations Annuelles :		2 363 141,20

PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC (suite)

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LOCAUX D'ACCUEIL DES EQUIPAGES PROPRETE	LE MANS METROPOLE	8 664,66
PROGRAMME CONTENEURS ENTERRES - COULAINES	LE MANS METROPOLE	1 506,00
LE MANS ZI SUD - DECHETERIE	LE MANS METROPOLE	66 120,00
COLLECTE DES DECHETS - SYSTEME DE GEOLOCALISATION	LE MANS METROPOLE	40 596,92
SAINT GEORGES DU BOIS - PLATE FORME DECHETS VERTS	LE MANS METROPOLE	9 774,00
Total Opérations Individuelles :		126 661,58
Total de l'axe : PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC		2 489 802,78

SOUTIEN A LA DEMOGRAPHIE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
MSP - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - AMBROISE PARE	LE MANS - OUEST	2 509 863,05
MSP - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - VILLARET-ISAAC	LE MANS - NORD EST	499 931,25
Total Opérations Individuelles :		3 009 794,30
Total de l'axe : SOUTIEN A LA DEMOGRAPHIE		3 009 794,30

STATIONNEMENT

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - REPUBLIQUE	LE MANS - COEUR DE VILLE	22 297,98
LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - GARE SUD	LE MANS - SUD OUEST	27 752,00
LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - GARE NORD	LE MANS - COEUR DE VILLE	9 842,40
LE MANS - PARKING ESPACE CULTUREL DES QUINCONCES (INDIV)	LE MANS - COEUR DE VILLE	86 280,84
LE MANS - PARKING SAINT PAVIN (BONNET)	LE MANS - OUEST	3 555,50
Total Opérations Annuelles :		149 728,72
PARKING MEDIATHEQUE - RENOVATION PEINTURES ET PIANOTAGE	LE MANS - COEUR DE VILLE	9 715,11
CONSTRUCTION D'UN PARKING EN OUVRAGE (RUE DE DEGRE- LE MANS)	LE MANS - NORD OUEST	146 337,50
Total Opérations Individuelles :		156 052,61
Total de l'axe : STATIONNEMENT		305 781,33

TOURISME COMMUNAUTAIRE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
YVRE L'EVEQUE - CAMPING DU PONT ROMAIN	LE MANS METROPOLE	130 913,57
GEMERIE	LE MANS METROPOLE	31 300,54
PORT DU MANS (DSP)	LE MANS METROPOLE	45 838,69
TOURISME METROPOLITAIN	LE MANS METROPOLE	34 488,00
Total Opérations Annuelles :		242 540,80

AMENAGEMENT SECTEUR DU PORT DU MANS	LE MANS METROPOLE	113 792,16
YVRE L'EVEQUE - EXTENSION CAMPING DU PONT ROMAIN	LE MANS METROPOLE	220,00
GEMERIE - REAMENAGEMENT	LE MANS METROPOLE	16 700,40
Total Opérations Individuelles :		130 712,56

Total de l'axe : TOURISME COMMUNAUTAIRE		373 253,36
--	--	-------------------

TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
IMPLANTATION BORNES ELECTRIQUES VEHICULES	LE MANS METROPOLE	53 598,60
Total Opérations Annuelles :		53 598,60

ARNAGE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	ARNAGE	160 000,00
AIGNE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	AIGNE	99 877,00
COULAINES - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	COULAINES	45 910,19
LE MANS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	LE MANS TOUS QUARTIERS	448 894,91
MULSANNE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	MULSANNE	240 000,00
SAINT GEORGES DU BOIS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	SAINT GEORGES DU BOIS	3 881,00
PRUILLE LE CHETIF - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	PRUILLE LE CHETIF	232 289,00
SARGE-LES-LE MANS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	SARGE-LES-LE MANS	71 774,58
Total Opérations Individuelles :		1 302 626,68

Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE		1 356 225,28
---	--	---------------------

TRANSPORT PUBLIC

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LE MANS N-O - HALTE FERROVIAIRE - QUARTIER HOPITAL	LE MANS METROPOLE	1 704 811,50
Total Opérations Individuelles :		1 704 811,50

Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC		1 704 811,50
--	--	---------------------

URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LOGICIELS - MATERIELS -SCE AMENAGT	LE MANS METROPOLE	47 586,00
EVOLUTION DOCUMENTS URBANISME	LE MANS METROPOLE	5 095,40
CLOTURE ZAC (FRAIS D'ACTES)	LE MANS METROPOLE	194,00
LE MANS OUEST - EXTENSION RESEAUX ERDF	LE MANS - OUEST	15 523,92
LE MANS - N-O - EXTENSION RESEAUX ERDF	LE MANS - NORD OUEST	31 247,84
EVOLUTIONS DU PLU	LE MANS METROPOLE	18 791,00
SARGE LES LE MANS - EXTENSION RESEAUX ERDF ENEDIS	SARGE-LES-LE MANS	3 246,89
CHAMPAGNE - EXTENSION RESEAUX ERDF ENEDIS	CHAMPAGNE	3 995,28
RUAUDIN - EXTENSION RESEAUX ERDF ENEDIS	RUAUDIN	3 705,12
Total Opérations Annuelles :		129 385,45

SARGE LES LE MANS - ETUDES SECTEUR DU PUIITS LAURIAU (PAE)	SARGE-LES-LE MANS	53 186,69
ARNAGE - ZONE DE LA HERONNIERE	ARNAGE	26 424,00
BANQUE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES	LE MANS METROPOLE	65 167,09
ARNAGE - AVENUE NATIONALE	ARNAGE	287 345,82
LE MANS - RUES VOLTAIRE ET CORDELET	LE MANS - NORD OUEST	6 138 879,90
COULAINES - CARREFOUR BD ST NICOLAS - RUE COCTEAU	COULAINES	14 027,23
AIGNE - ENTRÉES DE BOURG	AIGNE	26 662,31
CHAUFOR NOTRE DAME - TRAVERSEE PRINCIPALE - RD 355	CHAUFOR NOTRE DAME	2 958,60
MULSANNE - AVENUE DE NETTLEHAM	MULSANNE	1 671 745,06
TRANGE - ROUTE DE LA BRUYERE	TRANGE	15 040,21
LE MANS - ZAC DE BANJAN	LE MANS METROPOLE	50 000,00
LA MILESSSE - EXTENSION PLACE DE L'EUROPE	LA MILESSSE	2 147,18
FAY - PLACE DE L'EGLISE - TRANCHE 3 - ETUDES	FAY	46 744,48
LE MANS - REQUALIFICATION DU QUARTIER ST NICOLAS	LE MANS - COEUR DE VILLE	2 935,69
SAINT GEORGES DU BOIS - SECTEURS SOULIGNE ET ST APPOLINE	SAINT GEORGES DU BOIS	258 439,86
SAINT SATURNIN - ETUDE - RUE DE L'EGLISE	SAINT SATURNIN	1 468 717,76
FAY - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	FAY	853,35
ST GEORGES DU BOIS - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	SAINT GEORGES DU BOIS	2 066,05
MULSANNE - ZAC DE BELLEVUE	LE MANS METROPOLE	12 000,00
LA MILESSSE - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	LA MILESSSE	39 114,00
RESERVES FONCIERES	LE MANS METROPOLE	2 077 021,71

URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN (suite)

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 2	LE MANS - COEUR DE VILLE	39 071,72
LA FABRIQUE - RÊVES DE VILLE	LE MANS METROPOLE	89 203,98
LE MANS - RUES DU CHENE VERT ET DE AH AH	LE MANS - NORD OUEST	10 502,52
LE MANS - RUE DU VILLARET	LE MANS - NORD EST	14 811,16
LE MANS - SITES ETAMAT	LE MANS TOUS QUARTIERS	484 434,68
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 3	LE MANS - COEUR DE VILLE	2 772 673,12
LE MANS - PLACES SAINT PIERRE ET DU HALLAI - ETUDES	LE MANS - COEUR DE VILLE	78 878,11
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - RUE DES PONTS NEUFS	LE MANS - COEUR DE VILLE	5 468,40
LE MANS - SECTEUR VOLTAIRE - TRANCHE 2	LE MANS - NORD OUEST	144 540,75
LE MANS - ROUTE DE LAVAL - INTERSECTION BOULEVARD NATURE	LE MANS - NORD OUEST	3 471,14
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 4	LE MANS - COEUR DE VILLE	20 736,00
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 5	LE MANS - COEUR DE VILLE	9 391,21
LE MANS - PLACE DE LA REPUBLIQUE - VOIE BUS	LE MANS - COEUR DE VILLE	112 618,01
LE MANS - PLACE RAPHAEL ELIZE	LE MANS - NORD OUEST	285 845,85
LE MANS - RUE DE DEGRE	LE MANS - NORD OUEST	437 648,55
NOVAXUD - ETUDES URBAINES	LE MANS METROPOLE	14 010,00
PLACES CARDINAL GRENTE ET ST MICHEL AU MANS - ETUDES	LE MANS - COEUR DE VILLE	68 324,30
LE MANS - SQUARE DES SOURCES ET RUE COURBET - ETUDES	LE MANS - SUD EST	171 096,14
LE MANS - PLACE D'ALGER - ETUDES	LE MANS - COEUR DE VILLE	18 804,00
CHAMPAGNE - RUES GOULOUMES FREINET ET PLACETTE ECOLE PREVERT	CHAMPAGNE	28 431,00
LE MANS - AVENUE KLOTZ - TRANCHE 1	LE MANS - NORD OUEST	142 676,93
Total Opérations Individuelles :		17 214 114,56

Total de l'axe : URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN	17 343 500,01
--	----------------------

VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
EMPREINTES DES PILOTES	LE MANS METROPOLE	8 435,40
MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET EP	LE MANS METROPOLE	501 305,43
EQUIPEMENT SLT, BORNES, STATIONS DE COMPTAGE	LE MANS METROPOLE	254 903,00

VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC (suite)

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
ALLONNES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	ALLONNES	267 125,40
ARNAGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	ARNAGE	163 714,81
CHAMPAGNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	CHAMPAGNE	75 837,63
COULAINES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	COULAINES	178 638,82
LA CHAPELLE ST AUBIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LA CHAPELLE SAINT AUBIN	671 692,90
LA MILESSÉ - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LA MILESSÉ	4 312,62
LE MANS CDV - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - COEUR DE VILLE	863 933,56
LE MANS EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - EST	331 409,90
LE MANS NORD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - NORD EST	706 435,68
LE MANS OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - OUEST	584 700,41
LE MANS SUD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - SUD EST	674 451,32
MULSANNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	MULSANNE	482 260,34
RUAUDIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	RUAUDIN	472 612,90
SAINT SATURNIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	SAINT SATURNIN	240 088,14
SARGE LES LE MANS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	SARGE-LES-LE MANS	531 779,99
YVRE L'EVEQUE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	YVRE L'EVEQUE	231 591,75
LE MANS SUD OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - SUD OUEST	1 170 049,64
AIGNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	AIGNE	9 055,82
LE MANS NORD OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - NORD OUEST	661 597,69
FAY ETUDES ET TRAVAUX VCEP	FAY	31 167,42
SAINT GEORGES DU BOIS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	SAINT GEORGES DU BOIS	101 834,94
CHAUFOR NOTRE DAME - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	CHAUFOR NOTRE DAME	6 402,51
PRUILLE LE CHETIF - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	PRUILLE LE CHETIF	100 263,09
ROUILLON - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	ROUILLON	189 703,98
TRANGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	TRANGE	26 910,55
ACCIDENT D'EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION	LE MANS METROPOLE	74 899,38
PROGRAMME TRAVAUX BORNES D ACCES	LE MANS METROPOLE	21 053,61
LE MANS SUD - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - SUD	289 383,45
PLANTATIONS ET REMPLACEMENT D'ARBRES	LE MANS TOUS QUARTIERS	17 101,52
ABORDS ANTARES - AMENAGEMENT EXTERIEUR	LE MANS METROPOLE	10 381,80
Total Opérations Annuelles :		9 955 035,40

VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC (suite)

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022
LE MANS - AVENUE PIERRE PIFFAULT	LE MANS - SUD OUEST	58 802,68
COULAINES - PASSERELLE MADELEINE (MANDAT)	COULAINES	139 084,10
GESTION CENTRALISEE DES FEUX TRICOLORES	LE MANS METROPOLE	58 290,00
LE MANS - CHEMIN DE L'ETRE DES PRES - AMENAGEMENT DE VOIES	LE MANS - OUEST	6 251,77
LE MANS - REFECTION DE LA ROCADE EXTERIEURE	LE MANS - SUD	83 919,65
AIGNE - RUE DE MAQUERE	AIGNE	124 770,79
ARNAGE - GIRATOIRE GEMERIE	ARNAGE	2 640,00
Total Opérations Individuelles :		473 758,99
Total de l'axe : VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC		10 428 794,39



Vu pour être annexé à la délibération n° 13
du Conseil Communautaire du 29 juin 2023
Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation